

Charte Patrimoine et Paysages pour Demain du Pays Midi-Quercy

4.2

PLAN DE PAYSAGE TERROIR QUERCY CAUSSADAIS



URBANISME & ACOUSTIQUE

JP. HEGOBURU

PARCOURIR

J. BERTANAÏA
F. MAUXION

REPÉRAGE

S. HOCHARD
B. REDON
L. BOUTOT



• SOMMAIRE

1 ■ INTRODUCTION-----5

- La charte Patrimoine et Paysages pour Demain----- 7
- Le Plan de paysage du terroir Quercy Caussadais----- 8
- Le terroir du Quercy Caussadais----- 11

2 ■ ENJEUX-----13

- Enjeux stratégiques pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire--15
- Enjeux pour la découverte visuelle-----19
- Enjeux pour le patrimoine culturel et les éléments remarquables
non protégés -----21
- Enjeux pour les éléments remarquables du patrimoine naturel
protégé et non protégé----- 25
- Enjeux pour l'agriculture et le paysage-----28
- Synthèse des enjeux-----31

3 ■ PROJET DE PAYSAGE----- 33

- Les objectifs----- 35

4 ■ PLAN D' ACTIONS-----37

- Les actions en cours----- 39
- Les propositions d'actions complémentaires du Plan de paysage ----- 41

5 ■ OUTILS POUR L'ACTION-----51

- Les palettes végétales préconisées sur le terroir du Quercy Caussadais-53

1

INTRODUCTION

• **La charte Patrimoine et Paysages pour Demain**

La vaste mobilisation des élus et la démarche partenariale qui ont conduit à l'élaboration de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain et aux Plans de paysage ont été initiées par le Pays Midi-Quercy en associant les élus, les membres du Conseil de Développement et les partenaires locaux. Questionnaire à la population, groupes de réflexion thématiques, ateliers de travail, réunions locales, visites de terrain, circuits en bus à travers le Pays ont permis une prise de conscience réellement partagée des ressources et des enjeux dans les diverses communes du Pays, même éloignées les unes des autres.

Cette démarche a abouti à 3 **documents de référence** :

- Le « Diagnostic partagé »
- Les « Enjeux et stratégie »
- La « Charte contractuelle ».

Elle a également permis la mise en place d'une réelle « **Boîte à outils** » à disposition des élus et des partenaires locaux comprenant :

- Des fiches de recommandations transversales à engager par le Pays pour faire connaître et faire vivre la charte par tous les élus, les partenaires, les acteurs de la vie locale, les habitants ;
- Des fiches de recommandations thématiques qui constituent la référence commune du mode d'application de la charte pour l'ensemble des élus et des partenaires associés à cette charte.

La charte Patrimoine et Paysages pour Demain est, enfin, déclinée dans les « Plans de paysage » :

- Le Plan de paysage du Pays, détaillé dans le document 4.1
- Les Plans de paysage des terroirs, détaillés dans les documents 4.2 à 4.4.

Le présent document 4.2 concerne le Plan de paysage du terroir Quercy Caussadais.

La notion de « terroir » est une simple question de terminologie recoupant à la fois unités paysagères et limites administratives. En fait, les trois terroirs identifiés correspondent aux territoires délimités par chaque structure intercommunale (à l'exception du regroupement de la Communauté de communes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron avec la Communauté de communes du Quercy Vert).

• **Le Plan de paysage du terroir Quercy Caussadais**

Le projet de paysage du Quercy Caussadais propose un plan d'action spécifique au terroir, à mettre en œuvre pour les dix ans à venir.

▪ **Les objectifs de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain**

- Après le rappel des enjeux stratégiques au niveau du Pays pour faire face aux dynamiques d'évolution du territoire, ils redonnent le cadre de toutes les actions de la charte paysagère, à savoir :

1. Développer la qualité globale au niveau du territoire du Pays Midi-Quercy, sa capacité d'accueil et d'attractivité, conformément à la charte de Développement Durable du Pays.
2. Valoriser son patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur sa diversité environnementale, la diversité des paysages, des matériaux et des savoir-faire.
3. Structurer un niveau d'excellence dans la mise en œuvre des actions par la mise en place d'une labellisation des projets initiés dans le cadre de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain.
4. S'impliquer dans une démarche d'évaluation permanente pour rendre les acteurs du territoire de plus en plus compétents en matière de paysage et de patrimoine.

▪ **Les projets pilotes**

- Ils constituent les premiers projets expérimentant la mise en œuvre de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain. Ces projets pilotes répondent à un cahier des charges commun et constituent le laboratoire expérimental de la mise en œuvre de la charte dont il faudra tirer les enseignements pour les autres projets et actions (critères de labellisation).

▪ **Les actions transversales**

- Le Pays Midi-Quercy assurera le lancement, la coordination des actions de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain, en particulier des 10 actions transversales ainsi que leur évaluation.

- Le terroir du Quercy Caussadais assurera la déclinaison locale de ces 10 actions transversales qui seront complétées, renforcées par le **plan d'actions spécifique au terroir**.

Le terroir du Quercy Caussadais assurera également la traduction réglementaire des recommandations et des actions de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain dans les documents d'urbanisme communaux (Carte Communale, Plan Local d'Urbanisme, ZPPAUP*) et intercommunaux (Schéma de Cohérence Territoriale) de son territoire.

* ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

▪ Le Plan de paysage

Le Plan de paysage permet de cibler les recommandations et les axes stratégiques de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain sur les enjeux spécifiques et les sites prioritaires du Quercy Caussadais.

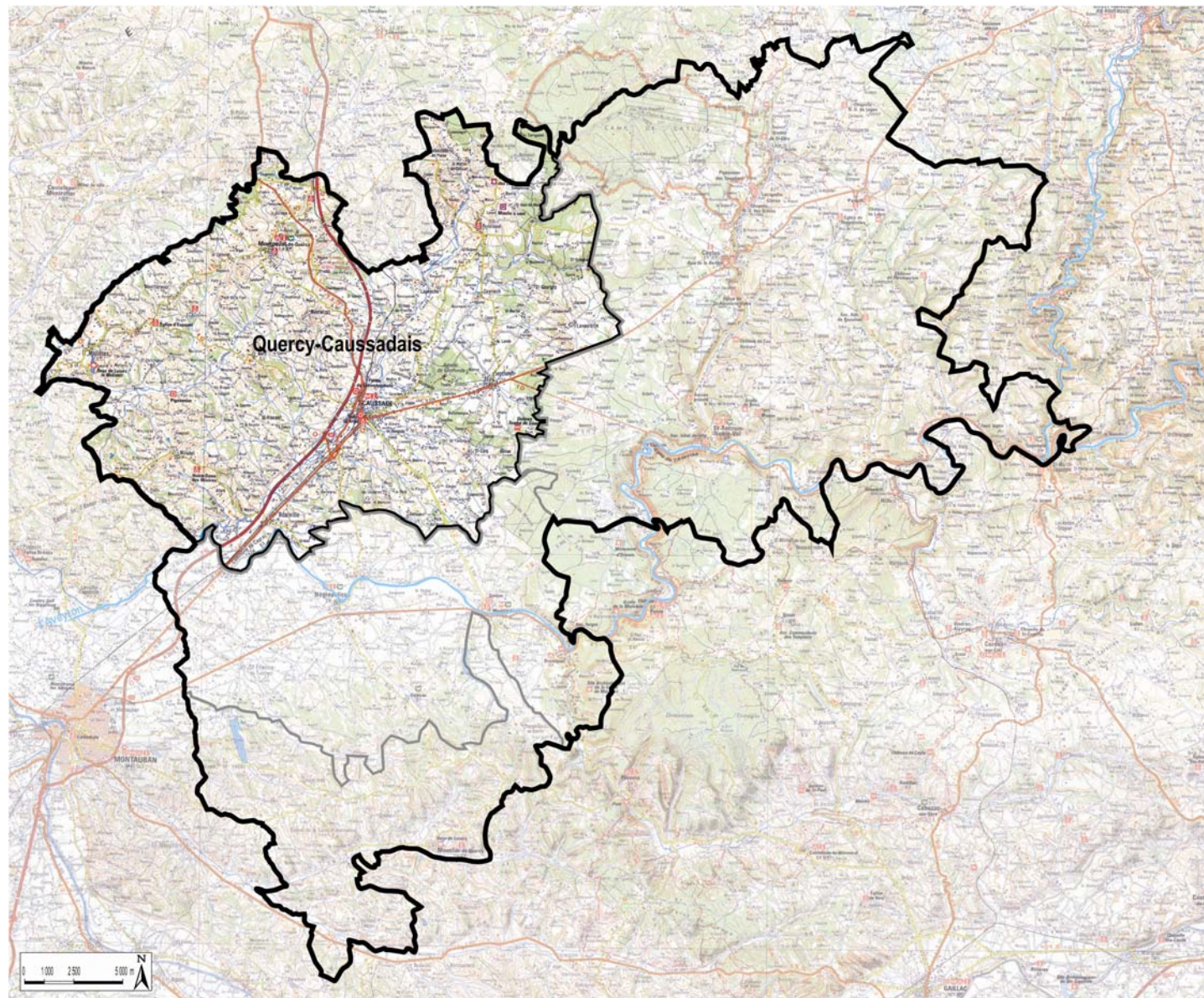
Il constitue le cadre d'un programme d'action pluriannuel. Dans ce document, on trouvera :

- *Les enjeux sur le territoire.* Ce chapitre rappelle à quels défis la charte paysagère devra faire face, accompagnés des grandes orientations pour y répondre.
- *Le projet de paysage.* Il synthétise ces grandes orientations en objectifs et stratégie. Il forme la référence, le fil conducteur qui guidera les choix au long des années et au travers des modifications successives.
- *Le plan d'actions.* Il rappelle les actions déjà lancées et prévues. Il propose des actions complémentaires en terme de territoire et en terme de thématiques, afin que le programme d'actions de la charte couvre l'ensemble des enjeux.

Ces matériaux permettront aux acteurs locaux d'élaborer un **programme d'actions pluriannuel.**

- *Les outils pour l'action :* palettes végétales préconisées sur ce terroir.

- **Carte du terroir dans le Pays Midi-Quercy**



• **Le terroir du Quercy Caussadais**

« Le Paysage résulte de son socle géologique, de l'occupation du sol et de ses activités humaines ».

▪ **Fondements et particularités de ce terroir**

- **La variété des sols et sous-sols** constituent une large palette que l'on retrouve notamment dans les matériaux de construction du bâti ancien,
- **La diversité de relief liée à la présence d'un réseau hydraulique très dense et maillé** a forgé des successions de coteaux et de vallées, plus ou moins prononcées selon la résistance des matériaux traversés,
- **La richesse de paysage, composé de 5 grandes unités paysagères** (le Pays Midi-Quercy comptabilise 11 unités distinctes), **auxquelles s'ajoute l'unité particulière du secteur urbanisé de Caussade** : ce secteur s'étend aussi sur le territoire des Terrasses et Vallée de l'Aveyron,
- **La richesse patrimoniale** : ce terroir **comprend 7 bastides**, des monuments historiques, de grandes quantités d'édifices religieux (certaines communes comptent 7 églises, Montpezat-de-Quercy par exemple), des pigeonniers, des moulins, etc.

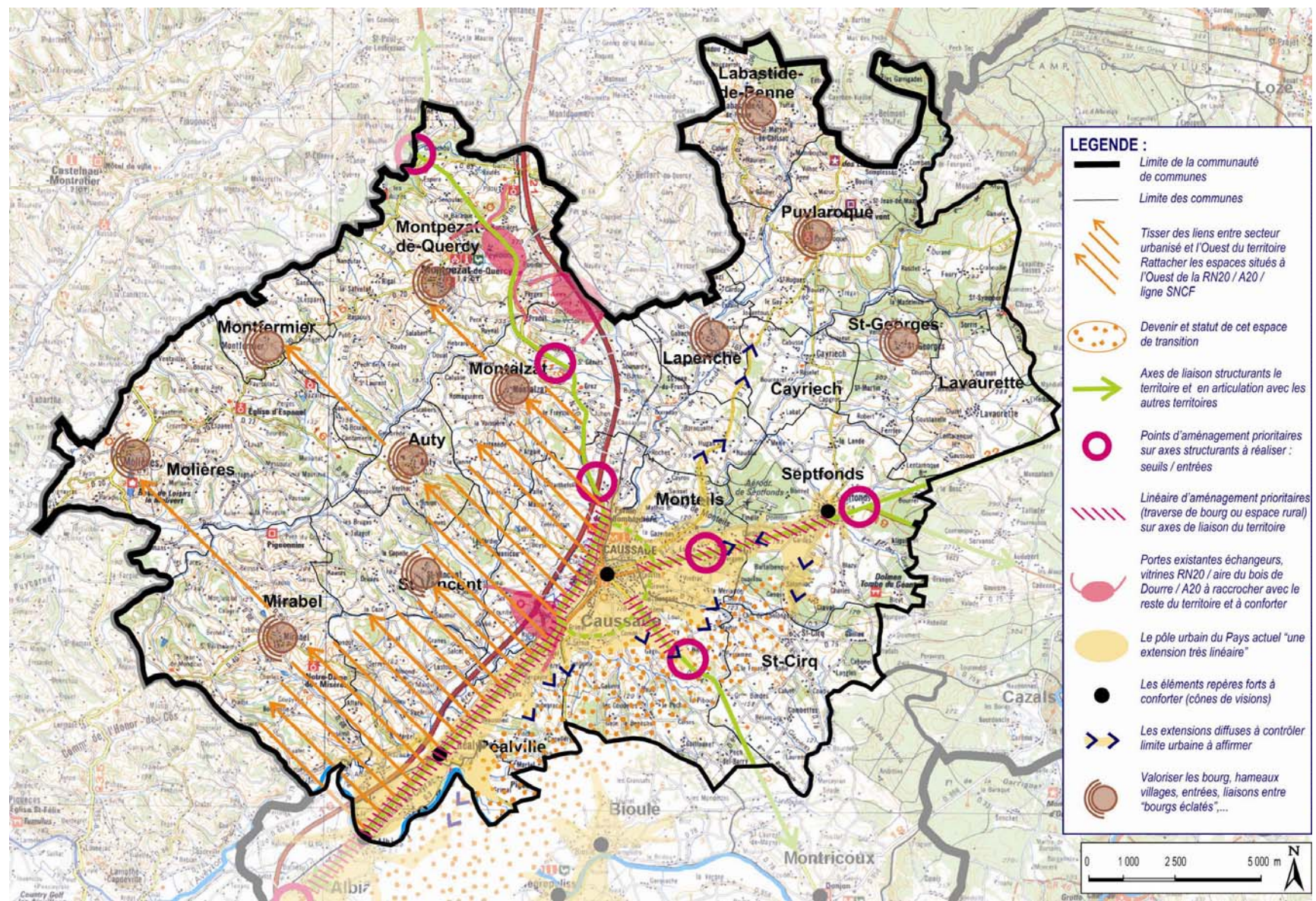
▪ **Un vaste terroir « avant-gardiste »**

- Nombre de communes : **19 communes** sur les 48 du Pays,
- Nombre d'habitants : **16 896 habitants** qui représentent 43% de la population du Pays.
- La population du Quercy Caussadais augmente surtout à la périphérie de Caussade ainsi que dans toutes les communes sur lesquelles s'exerce une forte pression foncière gravitant autour du pôle urbain.
- Très tôt, ce terroir a mis en place des politiques territoriales : plusieurs OPAH (en 1997, pour 5 ans), une opération façade (centre-ville et campagne) dans le cadre du Plan Local Habitat (lancé en 1998, pour 3 ans), de nombreuses actions d'aménagement des traverses de bourgs, de places de villages (actions d'accompagnement inscrites aux différents Contrats de Terroir).
- Un terroir dynamique, orienté vers un développement économique, industriel et artisanal « de pointe » : création de plusieurs pôles industriels sur le territoire : extension des Zones d'Activités (ZA) de Monteils, de Caussade, développement de la ZA intercommunale Contines à Réalville / Caussade, etc.

2

ENJEUX

• Carte des enjeux stratégiques pour l'urbanisation et l'aménagement du territoire



• **Enjeux stratégiques pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire**

« Accompagner les traditions agricoles et le développement urbain de l'ouest du Pays » :

- valoriser l'aire urbaine,
- préserver les caractéristiques et l'identité des bourgs,
- accompagner l'agriculture dans le respect des paysages, valoriser les savoir-faire agricoles et ruraux,
- reconquérir le paysage par le maillage végétal et minéral.

▪ **Conforter et valoriser l'aire urbaine, au service de tout le Pays**

Cet enjeu, majeur pour ce territoire, doit aboutir à un équilibre entre les deux dynamiques : **extension du secteur urbain et préservation des activités agricoles, des milieux naturels.**

Il s'agit d'une part de **structurer le pôle urbain*** en envisageant de grands axes d'orientation et de développement prioritaires cohérents avec les autres activités du territoire, qu'elles soient agricoles (activité principale), touristiques (loisirs et découvertes) ou environnementales.

* En Quercy Caussadais (5) : Caussade, Monteils, Septfonds, Réalville, Cayrac
En T.V. A, Quercy Vert (5) : Albias, Bioule, Nègrepelisse, St-Etienne-de-T., Léojac

▪ **Structurer le pôle urbain, le rendre plus lisible, plus marqué dans l'espace et plus fonctionnel dans le territoire**

Marquer dans l'espace des entrées du secteur urbain, travailler ses limites :

- cette démarche a déjà été enclenchée par la mise en service de l'Autoroute A20 qui a créée une nouvelle porte d'entrée, un nouvel accès majeur au territoire par le secteur urbain ;
- d'autre part, la réactualisation et la révision des documents d'urbanisme de Caussade et de Monteils (PLU) menés de façon concomitante par un même bureau d'études va aussi dans le sens de cette action : travail conjoint de réflexion sur l'aménagement urbain avec recherche **de valorisation des seuils naturels, de limites au secteur urbain.**

➔ **Prise en compte des enjeux :**

- Agir prioritairement sur les 5 communes de façon synthétique** pour mettre en place, en Quercy Caussadais, un schéma global de :
- . restructuration du secteur urbain existant,
 - . valorisation d'entrées naturelles existantes,
 - . organisation future du territoire depuis les nouveaux points d'accroche.

Cette démarche doit être envisagée et poursuivie sur l'ensemble du secteur urbain du Caussadais en partenariat avec le territoire des Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

Pour toutes ces actions, appliquer prioritairement la fiche de recommandations thématiques n° 19 (Le pôle urbain du Pays).

- **Conforter et valoriser les bourgs, villages et hameaux**

Cet enjeu concerne tous les villages et hameaux du territoire : ils constituent le témoignage et l'ossature de l'occupation humaine.

La valorisation des villages et bourgs du territoire doit permettre de :

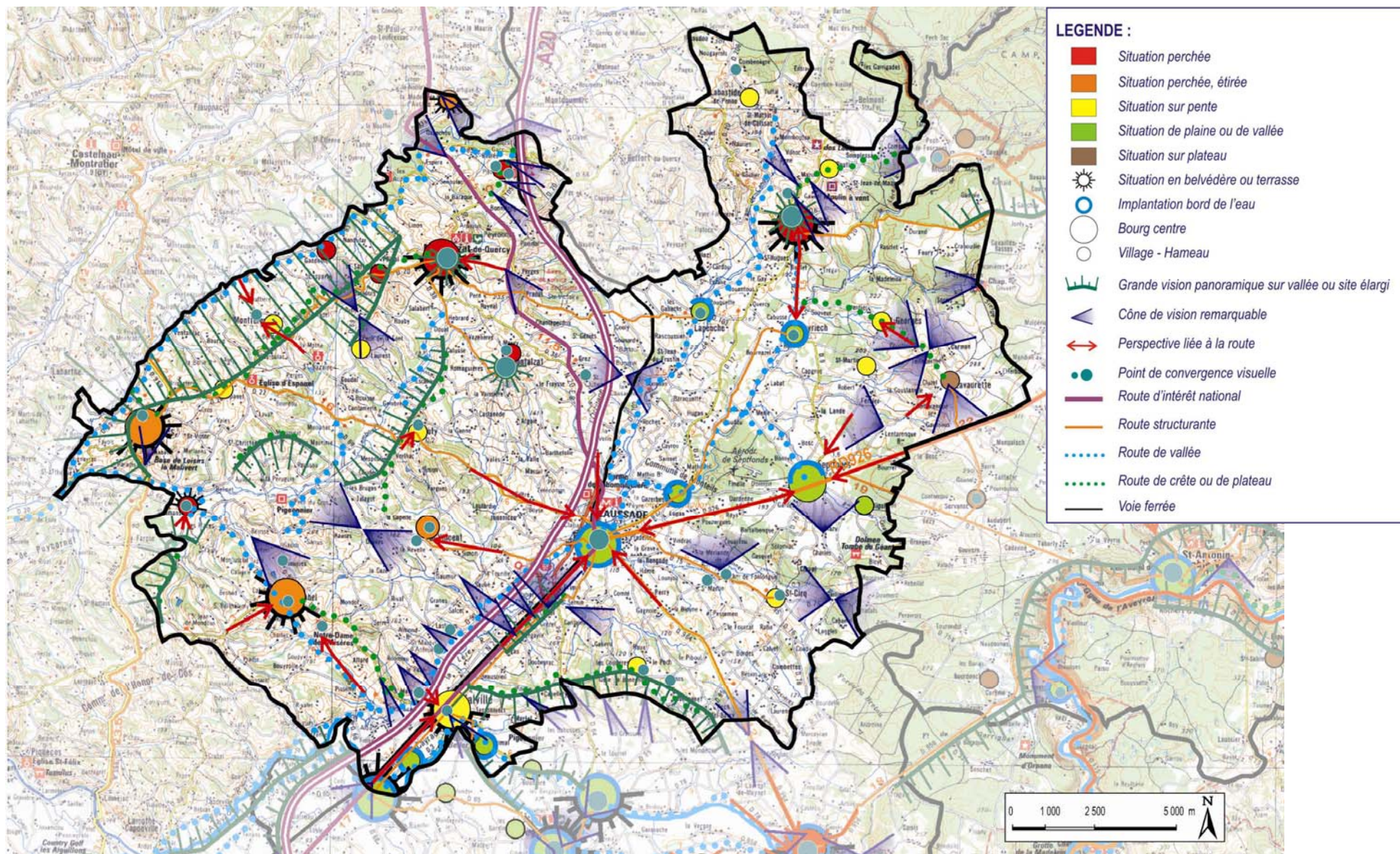
- poursuivre l'aménagement des cœurs de bourgs et des hameaux,
- valoriser les traverses, les entrées de villages, de bourgs et de hameaux en complément des actions préalablement engagées,
- travailler les silhouettes des villages, les points de vision sur le patrimoine bâti, sur les typologies urbaines patrimoniales qualitatives.

Les bourgs et villages du Quercy Caussadais représentent une des richesses de ce territoire - la valorisation de leur silhouette dans le paysage est primordiale : certains villages, de par leur implantation géographique, bénéficient d'emblée d'une mise en scène visuelle de leur bourg dans le paysage ; c'est le cas pour l'ensemble des villages perchés du Quercy Blanc : **Labastide-de-Penne, Montalzat, Montfermier,**

Montpezat-de-Quercy, Puylaroque, ainsi que des villages situés dans l'espace transitoire avec les Coteaux du Bas-Quercy : **St-Vincent, Auty,** auxquels s'ajoute le village de **Lavaurette** situé sur le plateau du Causse, dominant la plaine de la Lère.

Pour toutes ces problématiques, appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n°14 (Les constructions nouvelles), n°17 (Les traverses et entrées de bourg), n°18 (Les franges et extensions de bourgs) et voir aussi les fiches n°12 (Les matériaux et couleurs du Pays), no 20 (Les mobiliers et équipements urbains). Ces fiches sont situées dans la « Boîte à outils » de la charte paysagère.

• Carte de découverte visuelle du Quercy Caussadais



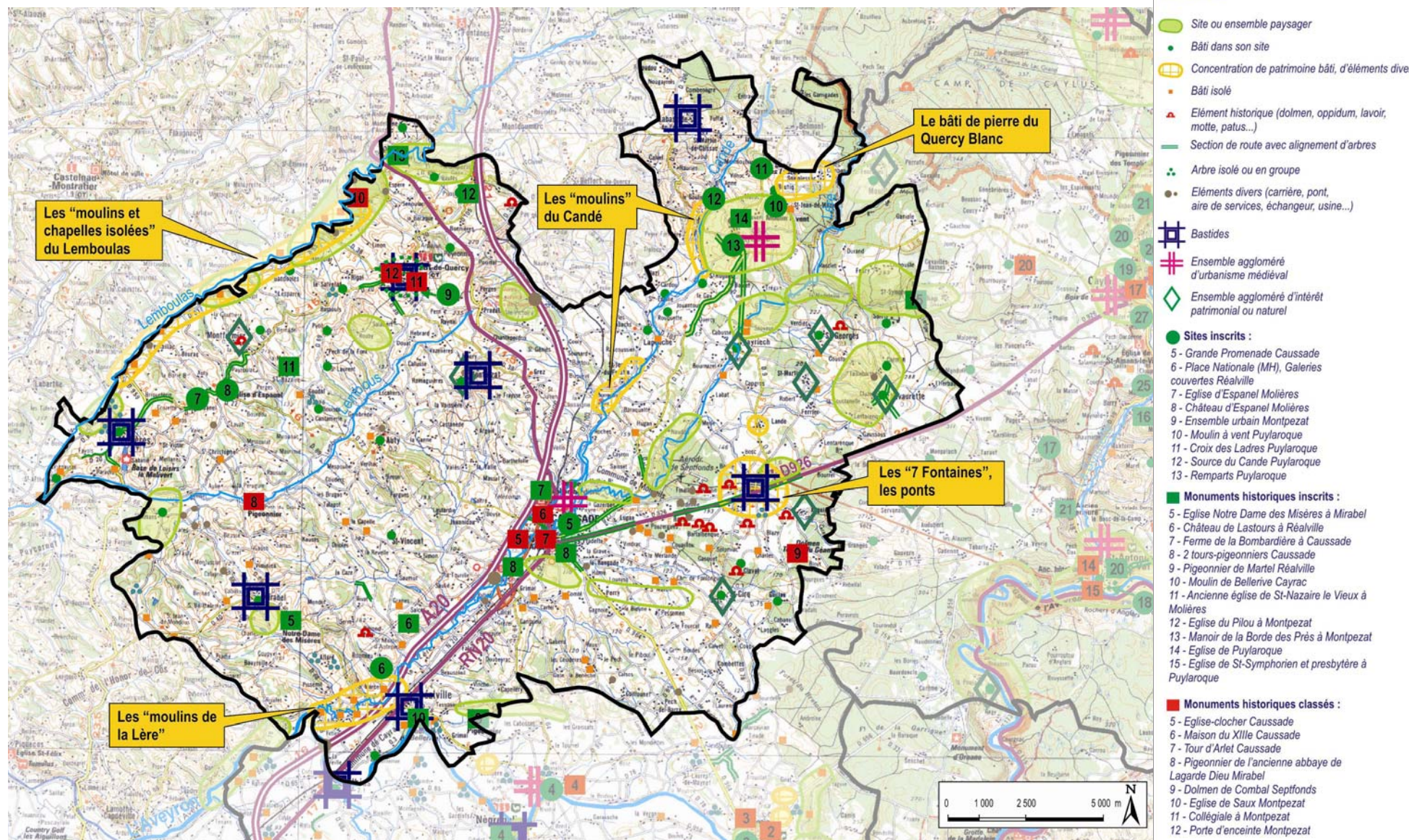
• **Enjeux pour la découverte visuelle**

Cette carte permet de comprendre l'organisation visuelle et de découverte du territoire du Quercy Caussadais. Elle définit les espaces de co-visibilité ou de fermeture visuelle :

- Le relief participe en tout premier lieu à la découverte des paysages ; le Quercy Caussadais, territoire à la fois constitué de vallées, de coteaux, de plateaux et de pitons rocheux, permet de grandes amplitudes visuelles - visions courtes, lointaines, panoramiques et même des 'points focaux perspectifs' agissant comme de véritables points de repère à l'échelle du Pays : « le Piton de Montalzat » est par exemple un site visuel emblématique du Pays → *A conforter et valoriser.*
 - L'occupation du sol, majoritairement agricole, donne à ce territoire un aspect très ouvert → *Du maintien et du devenir de cette activité dépend la découverte du terroir.*
 - Les itinéraires panoramiques, les points de vue sont favorisés sur le terroir du Quercy Caussadais par :
 - . des routes de crêtes : la RD 20, en surplomb sur le département voisin (Lot) et sur la vallée du Lemboulas, donne de remarquables fenêtres visuelles sur les points bas → *Possibilité d'anticiper la mise en place de points de vue publics,*
 - . des routes de « passage de cols » permettent des visions simultanées de deux paysages différents entre deux vallées : *par exemple la route de Lavaurette vers St-Georges permet de découvrir à la fois la vallée de*
- la Lère au sud et la vallée de Sietges au nord → Cette découverte visuelle est dépendante du mode de gestion de la végétation spontanée des accotements de la route, et au-delà,*
- Des routes de vallée permettent la découverte des milieux humides : la RD103 le long du ruisseau du Candé, la route de Cayriech et la RD90, la RN20 longeant la Lère, la RD66, la RD83 le long du Lemboulas, etc. → *Ces routes pourraient être valorisées comme des accès privilégiés vers certains sites remarquables et typiques des milieux naturels humides,*
 - Très spectaculaires et représentatifs du Quercy Caussadais, les visions panoramiques depuis les pitons rocheux du Quercy Blanc sur lesquels se sont implantés les villages de Montalzat, Puylaroque, Montpezat-de-Quercy, les hameaux du Pilou et de la Salvetat, mais aussi les villages étirés sur les Pentes des Coteaux du Bas-Quercy : Molières, Mirabel, Auty, St-Vincent-d'Autejac et les hameaux (St-Amans...).
→ *Pour tous ces villages perchés et étirés sur pente représentant autant de points de convergence visuelle dans le paysage, la valorisation de leurs silhouettes dans l'environnement immédiat depuis les points d'accès principaux constitue un enjeu prioritaire.*

La découverte du territoire commence par cette approche visuelle.

• Carte du patrimoine culturel et des éléments remarquables



• **Enjeux pour le patrimoine culturel et les éléments remarquables non protégés**

Cette carte rassemble les éléments du patrimoine protégé, monuments, sites bâtis classés et inscrits, présents et identifiés sur le territoire du Quercy Caussadais, mais aussi tous les sites remarquables non protégés.

▪ **Le patrimoine protégé**

- **Les éléments classés et inscrits** : l'ensemble des 19 monuments historiques classés et inscrits constituent un vaste patrimoine réparti sur le territoire selon 2 secteurs :

. forte concentration sur le secteur central de Caussade avec 6 monuments (classés et / ou inscrits),

. répartition circulaire sur le pourtour du territoire pour les 13 autres monuments qui constituent un patrimoine riche et varié : monuments de pierre sur les communes de Montpezat-de-Quercy et de Puylaroque ; les autres monuments se répartissent sur les coteaux (terre crue).

- **Les sites inscrits** : 9 sites inscrits sont répertoriés selon la même localisation géographique : nombreux sites à Puylaroque (4) ; les autres sites se répartissent entre Molières, Caussade, Réalville et Montpezat-de-Quercy.

▪ **Le patrimoine non protégé : les bourgs et ensembles agglomérés d'urbanisme médiéval**

- Concentration exceptionnelle de villages et bourgs d'origine médiévale : 7 bastides et 2 bourgs médiévaux.

La trace de cette origine se retrouve sous des formes différentes en fonction des localisations géographiques :

. soit très nettement lisible sur l'ensemble du bourg dans les bastides de plaine à plan carré : Septfonds, Réalville,

. soit fortifiée et délimitée par des portes d'enceinte : dans les bastides de villages perchés, à Montpezat-de-Quercy par exemple.

Nota : certains villages, non régis par des chartes de coutume, comportent cependant des éléments identifiables de l'époque moyenâgeuse : castelnaux, village fortifié de Puylaroque par exemple.

Liste des bastides : bastides fondées par le Comte de Toulouse A. de Poitiers : Mirabel, Molières, Septfonds, Montpezat-de-Quercy, une bastide royale à Réalville, deux bastides de fondateurs inconnus : Montalzat et Labastide-de-Penne.

Ce patrimoine inestimable doit être, dans tous les cas, valorisé.

▪ **Autres éléments remarquables non protégés**

Les secteurs de patrimoine inscrit et classé comprennent en outre des éléments remarquables non protégés : les vestiges archéologiques gallo-romains à Caussade, Monteils, Réalville et Lapenche, les dolmens autour de Septfonds, les oppidums (St-Cirq) et mottes castrales (Montfermier), mais aussi des éléments identitaires des pratiques et des traditions

rurales : les *patus*, les prés communaux des hameaux, les fontaines, pigeonniers, moulins, le bâti isolé remarquable (fermes, manoirs...). Dans certains secteurs, on dénombre une forte densité d'éléments remarquables semblables, donnant au site une opportunité de valorisation dans un contexte patrimonial, culturel et touristique : les moulins du Candé, de la Lère et du Lemboulas, le bâti de pierre du Quercy Blanc (pigeonniers...), les fontaines de Septfonds, les *patus* des hameaux des Pentès du Causse (voir la carte p. 20).

▪ Valoriser le petit patrimoine identitaire

De par ses activités rurales très ancrées, le Quercy Caussadais possède une très grande richesse et une large variété de ce petit patrimoine - qu'il soit de pierre ou de terre.

Agir en continuité des actions préalablement engagées sur le territoire :

- recensement du petit patrimoine lié aux ruisseaux dans le cadre du Contrat de rivière Aveyron Aval / Lère (écluses, ponts, moulins,...)
- étude spécifique de la DRAC sur le petit patrimoine à usage urbain lié à l'eau : fontaines, lavoirs,...
- recensement du petit patrimoine de pierre par plusieurs associations du territoire : l'APICQ et Solidarités Jeunesses sur le petit patrimoine de pierre sèche : puits, murets, lavoirs..., Les Amis du Vieux Caussade et de son Pays sur les murets de pierre levée, l'Association des Amis de Septfonds sur les ponts de pierre, etc.

→ *Tous ces travaux doivent impérativement être rassemblés et diffusés pour mettre en place des actions de valorisation cohérentes sur ce patrimoine.*

Des actions de restauration :

De nombreuses actions de restauration, de valorisation sont engagées sur différents secteurs du territoire - plus particulièrement au nord-est du Quercy Caussadais, sur le Causse et les Pentès du Causse.

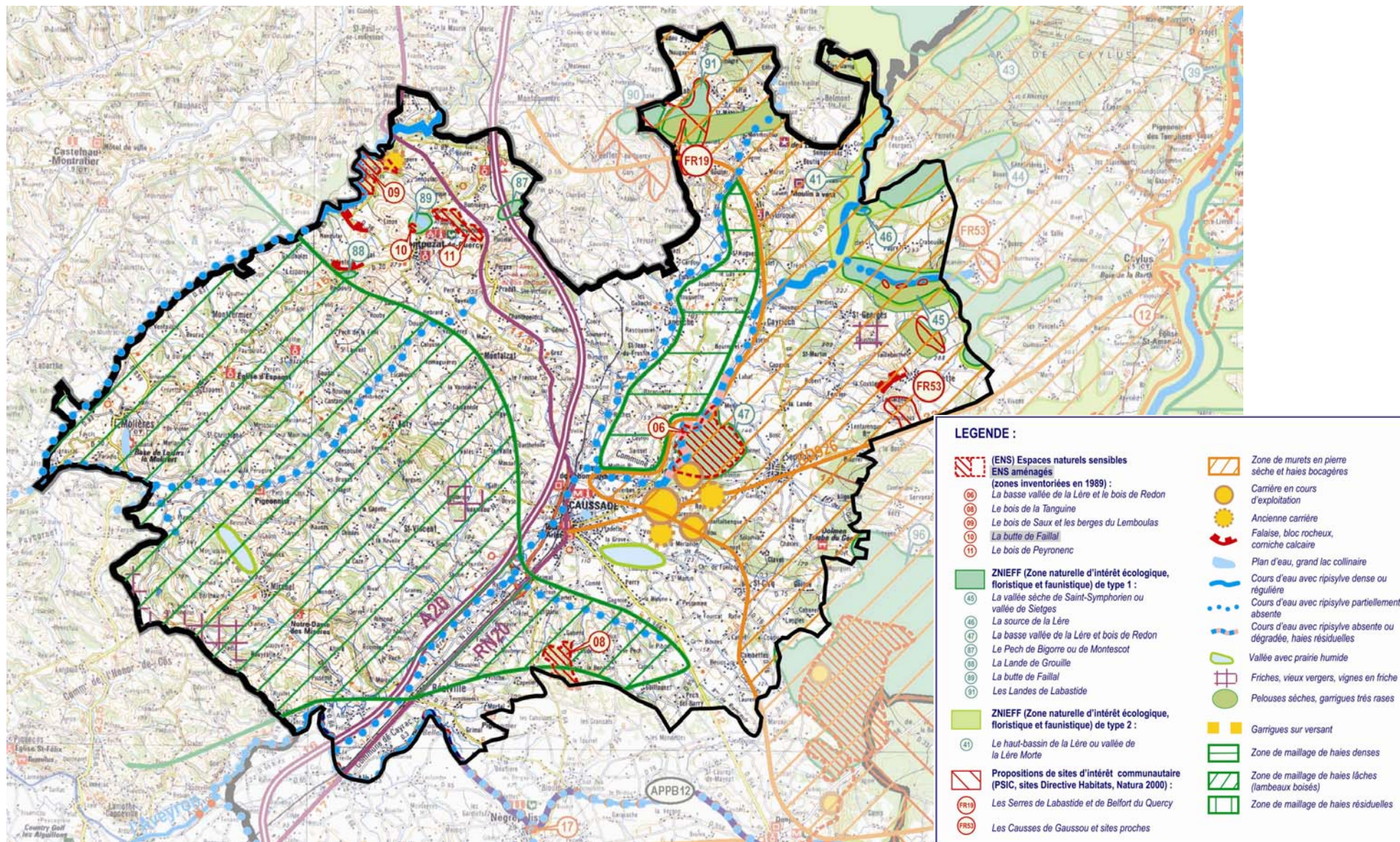
→ Ce secteur pourrait devenir un « centre actif et reconnu pour la restauration et la valorisation du patrimoine » afin de transmettre ce savoir-faire aux autres secteurs à l'échelle du Pays.

→ *Suggestions de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain sur le choix d'autres sites prioritaires de restauration :*

1. *les moulins du ruisseau Candé entre Caussade, Lapenche et la source du Candé,*
2. *les moulins de la vallée du Lemboulas entre Molières et Montfermier et à l'arrière de Montpezat-de-Quercy (église de Saux),*
3. *le bâti de pierre du Quercy Blanc (Somplessac / le Boutic),*
4. *les lavoirs, fontaines autour de Septfonds,*
5. *les moulins à l'embouchure de la Lère.*

Pour toutes ces actions, appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 12, 13, 15 et 23, situées dans la « Boîte à outils » de la charte paysagère.

• Carte des éléments remarquables du patrimoine naturel protégé et non protégé



• **Enjeux pour les éléments remarquables du patrimoine naturel protégé et non protégé**

Les milieux naturels du Quercy Caussadais - qu'ils soient protégés et répertoriés comme Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou identifiés lors du travail de terrain de la charte comme « milieux naturels ordinaires » - se répartissent principalement dans les parties nord et est du territoire.

▪ **Les sites naturels protégés**

Sont actuellement répertoriés : 5 Espaces Naturels Sensibles et 8 ZNIEFF. Ils sont, pour la plupart, étroitement liés au réseau hydrologique du territoire.

Leur richesse et intérêt faunistique/floristique dépend de la qualité de l'eau, de la gestion de la végétation des milieux humides, de la ripisylve.

→ Pour tous ces espaces, il serait intéressant d'avoir une vision « écologique large » sur l'ensemble du ruisseau : *par exemple protéger et valoriser la ripisylve tout le long du Sietges, de la Lère et du Candé permettrait aussi d'intervenir sur les milieux naturels non protégés dits « milieux ordinaires » en permettant des continuités visuelles, des corridors faunistiques et floristiques, des équilibres biologiques entre les différents sites protégés ou non protégés les plus proches.*

▪ **Autres secteurs du patrimoine protégé : 4 espaces boisés**

Les boisements sur le terroir du Quercy Caussadais sont rares, donc précieux. Ils jouent le rôle de refuges pour de nombreuses espèces (oiseaux, grands mammifères, etc.). Ces boisements sont disséminés sur l'ensemble du territoire (Bois Redon au centre, Bois de la Tanguine au

sud, Bois de Saux et de Peyronenc au nord-ouest). Les « autres boisements », principalement des lambeaux boisés présents sur les Coteaux du Bas-Quercy (sur les versants nord des collines), participent eux aussi à un maillage d'espaces naturels qu'il est important de maintenir sur ce territoire.

En effet, l'absence de site naturel sensible et/ou protégé sur un secteur (Coteaux du Bas-Quercy et sud du Quercy par exemple), ne veut pas dire pour autant que le territoire ne comporte aucune richesse naturelle : les milieux naturels dits ordinaires constituent une réserve naturelle d'autant plus importante et précieuse qu'ils sont disséminés sur un territoire traditionnellement et majoritairement orienté vers l'agriculture.

Tous les espaces naturels « ordinaires » sont des atouts pour le maintien de l'équilibre biologique du territoire :

- les maillages verts : haies, ripisylves,
- les maillages blancs très présents sur l'ouest du territoire : les murets de pierre sèche,
- les plans d'eau, les lacs collinaires, très nombreux sur toute la partie ouest du territoire,
- le patrimoine arboré : les arbres rois, les arbres d'alignements, les arbres de ceuillette de petits fruits sauvages traditionnellement plantés dans les haies, les arbres d'accompagnement du bâti,
- les carrières (nombreuses autour de Monteils et Septfonds),...

Ils sont autant de ressources naturelles à préserver.

→ *Ces espaces couvrent la totalité du territoire selon les caractéristiques des unités paysagères.*

▪ **Renforcer le réseau maillé de haies, de murets, de boisements et identifier les végétaux-symboles du Pays et de chaque terroir**

Cet enjeu concerne toutes les formes de maillage dès lors qu'elles structurent les paysages et participent à la continuité des corridors écologiques.

Deux aspects sont à prendre en compte :

- le patrimoine culturel (construction des murets, provenance des pierres, mode de taille des haies, coutumes...)
- le patrimoine naturel (diversité des espèces, rareté...).

Cet enjeu s'adresse plus particulièrement au territoire du Quercy Caussadais pour l'ensemble de ses unités de paysage :

Sur les coteaux du Bas-Quercy :

- renforcer les maillages verts de haies (monospécifiques et mixtes), de ripisylve le long des ruisseaux, des rus et des fossés,
- vérifier la continuité des lambeaux boisés en tant que corridors écologiques - très présents sur le territoire ;
- remplacer les arbres rois des champs (« arbres de cueillette » qui tendent à disparaître : noyers, châtaigniers, mais aussi pruniers sauvages, pommiers, noisetiers...),
- replanter des alignements d'arbres le long des routes (les alignements actuels discontinus ne jouent plus le rôle de repère dans le paysage),

- sur les coteaux (notamment ceux dominant la vallée de la Lère) : remplacer et densifier les arbres-repères caractéristiques du territoire plantés à proximité de toutes les constructions bâties, des belles demeures : conifères, majoritairement cèdres et pins parasol.

Sur les Terrasses et Vallée de l'Aveyron :

- replanter le maillage vert disparu des secteurs de remembrement : haies, ripisylve des ruisseaux, des rus et des fossés (sur certains secteurs, il ne reste que des « peupliers de réforme »),
- entretenir, soigner, densifier la ripisylve des berges de l'Aveyron et de ses affluents,
- replanter des alignements d'arbres le long des routes (les alignements actuels discontinus ne jouent plus le rôle de repère dans le paysage),
- sur les coteaux dominant la vallées de l'Aveyron : remplacer et densifier les arbres-repères caractéristiques du territoire plantés à proximité de toutes les constructions bâties, des belles demeures, des édifices religieux : conifères, majoritairement des cèdres.

Sur le Quercy Blanc :

- replanter le maillage vert disparu des secteurs de remembrement : haies, ripisylve (sur certains secteurs, il ne reste que « des peupliers de réforme »),
- remplacer et densifier les arbres-repères caractéristiques du territoire plantés à proximité de toutes les constructions bâties, des hameaux, des fermes : conifères, majoritairement des cyprès,
- replanter des alignements d'arbres le long des routes (les alignements actuels discontinus ne jouent plus le rôle de repère dans le paysage).

Sur les Pentes du Causse :

- soigner et entretenir le maillage vert existant : haies, ripisylve dans le fond des vallées surtout constitué d'arbres (chênes et frênes),
- replanter des alignements d'arbres le long des routes (les alignements actuels discontinus ne jouent plus le rôle de repère dans le paysage),
- restaurer le maillage blanc des murets de pierre,
- remplacer et densifier les arbres-repères caractéristiques du territoire et planter en accompagnement du bâti, des *patus*, des croisements et des carrefours : chênes et frênes.

Sur le Causse :

- préserver et entretenir les éléments du végétal caractéristiques : « les boussières », les pelouses sèches,
- restaurer le maillage blanc des murets de pierre,
- remplacer et densifier les arbres-repères caractéristiques du territoire, les replanter en accompagnement du bâti, des croisements de routes et le long des chemins : chênes.

Pour toutes ces actions, appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 5 (Les haies), n°6 (Les murets) et n°7 (Le patrimoine arboré), situées dans la « Boîte à outils » de la charte.

→ Voir la liste des essences végétales à privilégier sur le terroir du Quercy Caussadais par unités de paysage à la fin du présent document, chapitre 5.

• **Enjeux pour l'agriculture et le paysage**

▪ **Enjeux sur les savoir-faire agricoles et ruraux**

L'ensemble du territoire du Quercy Caussadais s'apparente à la notion de terroir : chaque sous-secteur défini en unité de paysage comporte une ou plusieurs spécificités agricoles, caractéristiques des savoir-faire d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Rappel de ces spécificités :

- **Les coteaux du Bas-Quercy et le Quercy Blanc** sont des secteurs représentatifs de l'arboriculture, de la viticulture : raisin de table et de cuve, maraîchage, culture du melon.
- **Les Penthes du Causse et le Causse** représentent les secteurs de l'élevage mais aussi plus spécifiquement de la trufficulture.
- **Les Terrasses et Vallée de l'Aveyron** sont des secteurs représentatifs des cultures anciennes : filière safranière, mûriers pour l'élevage du ver à soie, actuellement tournées vers la céréaliculture (essentiellement semences de maïs et maïs).

→ **Agir prioritairement sur la valorisation de ces spécificités** : *les savoir-faire et les productions agricoles de Pays : certains villages pourraient décliner sur leur territoire une essence végétale locale identitaire* :

- en plantant systématiquement cette essence végétale dans les projets d'aménagement, d'embellissement du bourg,

- par des actions particulières : en offrant cette essence végétale aux nouveaux arrivants sur le territoire,
- en replantant tous les vieux sujets disparus récemment, les alignements le long des routes, etc.
- le territoire pourrait aussi s'enrichir de « village des pêcheurs oubliés », de « village du mûrier et de la tradition du ver à soie », de « village de vignes », de « village du noyer et du châtaignier des champs », etc. afin de promouvoir chacune des essences locales identitaires.

Pour toutes ces actions, appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 7, 9 et 29 situées dans la « Boîte à outils ».

▪ **Enjeux sur les éléments identitaires du terroir : la terre crue et la pierre calcaire**

Le Quercy Caussadais est l'un des deux terroirs concernés, avec le terroir des Terrasses et Vallée de l'Aveyron et du Quercy Vert, par cet enjeu majeur sur la terre crue :

Le secteur **des Coteaux du Bas-Quercy** – correspondant au découpage de cette unité de paysage – est concerné par cet enjeu.

Des actions de reconnaissance, de revalorisation, de réhabilitation et de promotion de ce matériau doivent être envisagées sur ce secteur, la

pérennité de ce patrimoine constitue un enjeu fort du Quercy Caussadais. Pour toutes les actions, appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 15 (Le patrimoine terre crue) mais aussi n°12 (Les matériaux et couleurs du Pays), n°13 (Les bâtiments agricoles) et n°14 (Les constructions nouvelles) figurant dans la « Boîte à outils ».

La pierre blanche – le calcaire tendre de l'Agenais – est majoritairement présente dans le secteur du Quercy Blanc :

La plupart des constructions en pierre calcaire blanche du Quercy Blanc ont été valorisées par des opérations de restauration du bâti, ancien ou récent.

On observe cependant une disparité entre les parties est et ouest de ce secteur :

- au nord/ouest et dans la partie centrale, les hameaux sont valorisés par les restaurations et les nouvelles constructions de qualité (*hameau la Madelaine par exemple*),
- *a contrario*, au nord/est les hameaux semblent moins prisés, on rencontre encore maisons et fermes abandonnées, fermées, non restaurées (*hameau le Boutic par exemple*).

Pour toutes ces actions, appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 12, 13 et 14.

→ Secteurs prioritaires d'actions : la partie nord/est du Quercy Blanc.

La pierre grise - le calcaire dur gris - caractérise les Pentes du Causse et le Plateau du Causse de Caylus :

Cet enjeu concerne à la fois les maisons, granges... et le petit patrimoine bâti non habitable comme les pigeonniers, lavoirs, puits, moulins, calvaires, etc. disséminés à l'est du terroir, englobant aussi tout le secteur urbain de Caussade / Monteils / Septfonds.

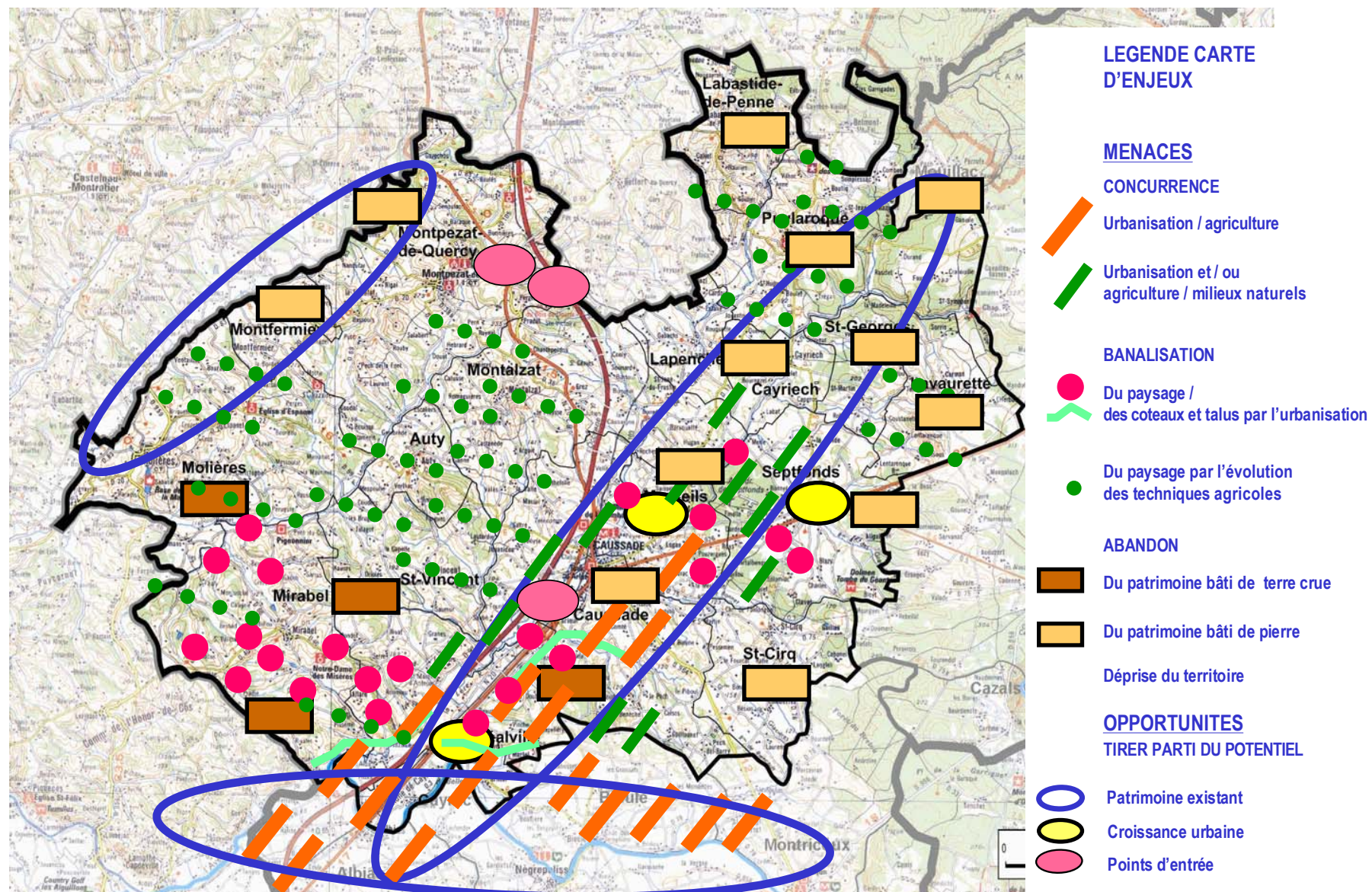
Ce patrimoine riche et varié constitue un enjeu fort pour le Quercy Caussadais.

- État actuel en milieu rural : bonne préservation du patrimoine bâti de pierre, cependant un travail important reste à faire sur le recensement et la restauration du petit patrimoine.
- État actuel en milieu urbain : on dénombre dans chaque village et hameau des constructions anciennes non habitées, voire même en ruine qu'il serait urgent de restaurer.

Il s'agit de faire en sorte que tout ce patrimoine soit maintenu en état, et quand sa restauration est nécessaire, qu'elle soit faite dans les règles de l'art et qu'il soit autant que possible utilisé.

Pour toutes les actions, appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n°12, 13 et 14 situées dans la « Boîte à outils ».

• Carte synthèse des enjeux



• Synthèse des enjeux

▪ Concurrence

→ Concurrence entre paysage agricole périurbain et urbanisation

Ce risque est essentiellement concentré autour du pôle urbain (principalement dans le secteur Est) et correspond à la « zone d'extension urbaine la plus importante » ; il tend maintenant à se diffuser autour d'un territoire de plus en plus étiré, il reliera peut-être dans l'avenir les deux terroirs des rives gauche et droite de l'Aveyron.

L'extension urbaine, très forte sur ce territoire, doit être gérée pour permettre à l'agriculture périurbaine, très présente « dans la plaine », de persister.

→ Autres menaces de concurrence

- entre le milieu naturel, le paysage rural et l'urbanisation,
- entre le milieu naturel, le paysage rural et l'évolution des activités agricoles.

Ce risque se rencontre sur ce terroir, dans deux secteurs différents :

- . menace sur le pourtour du pôle urbain (principalement dans sa partie ouest et nord) par la présence à la fois de sites naturels protégés et ordinaires : Bois Redon de Septfonds, Vallée de la Lère comprenant une grande zone inondable (donc inconstructible) aux sols riches et propices aux cultures, etc., vallées secondaires (ruisseau de la Bonne Vieille au sud-est de Causade) marquant des coupures naturelles fragiles, le bois de la Tanguine...
- . d'autre part, menace sur l'unité paysagère du Causse de Caylus, espace de transition avec le Quercy-Rouergue : l'évolution des activités agricoles

rend inexploitable les surfaces les plus difficiles à travailler. Ces terrains sont quelquefois délaissés.

▪ Banalisation

→ Du paysage de plaine et de coteaux, par l'implantation urbaine étirée le long des axes principaux du réseau viarie autour du pôle urbain (RD956, RD17) et par un mitage relativement systématique de l'espace par une extension urbaine récente diffuse – ce phénomène est relativement classique, voire « traditionnel » dans cette partie des Coteaux du Bas-Quercy : on constate en effet la présence de constructions à la fois anciennes et récentes sur chaque replis du relief, sur chaque coteau, mais aussi à flanc de pente, dans les points hauts et dans les points bas du paysage : c'est un mode de construction « multi-spatiale ».

→ Des sites particuliers : grands coteaux et talus surplombent les vallées

La banalisation des espaces naturels des talus et coteaux dominant l'Aveyron, aujourd'hui encore principalement agricoles, est entièrement due à l'urbanisation ; ce sont à la fois des espaces emblématiques du Pays permettant de magnifiques points de vue sur les rivières, les ruisseaux. Il s'agit d'espaces fragiles « qui montrent et se montrent ». Ils se localisent en rive droite de l'Aveyron, dans les communes de Cayrac/Réalville. Certaines communes prennent des décisions très affirmées quant à la protection de ces coteaux de toute nouvelle forme urbaine, d'autres la traduisent dans les documents d'urbanisme lorsqu'ils sont réactualisés. → *Nécessité d'harmoniser les engagements pour garantir leur protection.*

→ Autres sites de talus et de coteaux, le long des affluents de l'Aveyron

Ils sont tout aussi fragiles et indispensables dans la lecture du territoire : le coteau du ruisseau de la Bonne Vieille marque encore aujourd'hui une limite naturelle entre les quartiers sud de Caussade/le milieu agricole/les quartiers nord de Réalville : c'est une transition verte au sein du pôle urbain. → *Richesse naturelle à prendre en compte dans les projets futurs de ce secteur.*

→ Banalisation du paysage par l'évolution des techniques agricoles

L'évolution des pratiques agricoles rend, à certains endroits, très difficile le maintien des maillages bocagers (haies et ripisylve) et arborés sur pratiquement l'ensemble du territoire, ainsi que le maillage des murets (Pentes du Causse et Causse notamment).

De même, les changements d'usage des limites parcellaires ont contribué à la disparition de ces maillages et par conséquent à la banalisation de l'espace agricole.

▪ **Abandon**

→ Abandon du patrimoine de terre crue et de pierre sèche

Ce risque inclut et aggrave celui de banalisation du paysage rural.

Il porte sur les maillages de murets mais aussi sur tout le petit patrimoine bâti, symbole des activités traditionnelles et des identités locales.

Cela concerne :

- . les coteaux du Bas-Quercy pour le matériau traditionnel de la terre crue,
- . les Pentes du Causse et le Causse pour le matériau traditionnel : la pierre calcaire grise, une partie du Quercy Blanc pour le calcaire blanc.

▪ **Opportunités**

→ Tirer parti d'un potentiel patrimonial existant

Ce potentiel s'exerce dans les espaces qui cumulent des éléments de richesse patrimoniale. Il se crée alors une synergie entre ces éléments qui confère au territoire concerné un rôle d'entraînement pour le reste du territoire. Il s'agit principalement :

. de la Vallée de l'Aveyron, comme grand « axe bleu » traversant et reliant l'ensemble du Pays,

. de la double Vallée Lère/Candé sur laquelle la valorisation du patrimoine et de l'identité est en jeu, comme un axe fort nord/est-sud/ouest permettant de relier les points essentiels du territoire : l'embouchure Lère/Aveyron et l'extrême est du Quercy Caussadais,

. de la vallée du Lemboulas, où les routes de crête et de vallée, le milieu naturel et le patrimoine bâti constituent un vecteur d'intérêt pour les visiteurs dans la découverte du Pays Midi-Quercy par cette entrée depuis le département voisin du Lot (le ruisseau marque la limite départementale).

→ Tirer parti d'un potentiel de croissance urbaine

Ce potentiel a été mis en exergue prioritairement autour des bourgs du pôle urbain : Réalville/Cayrac, Monteils et Septfonds.

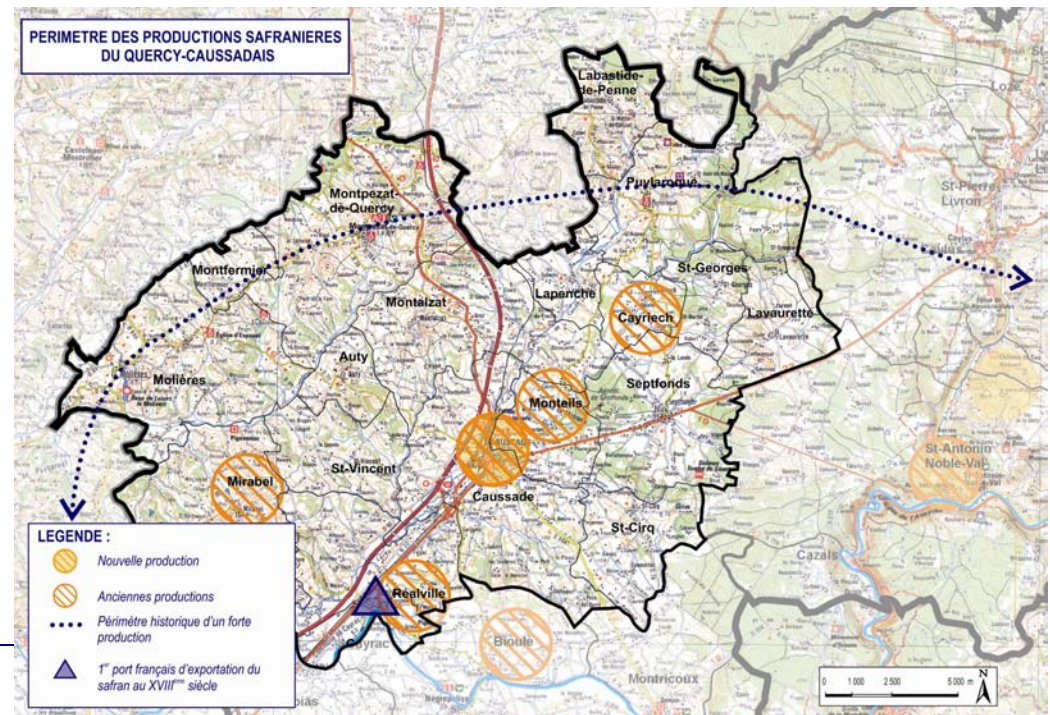
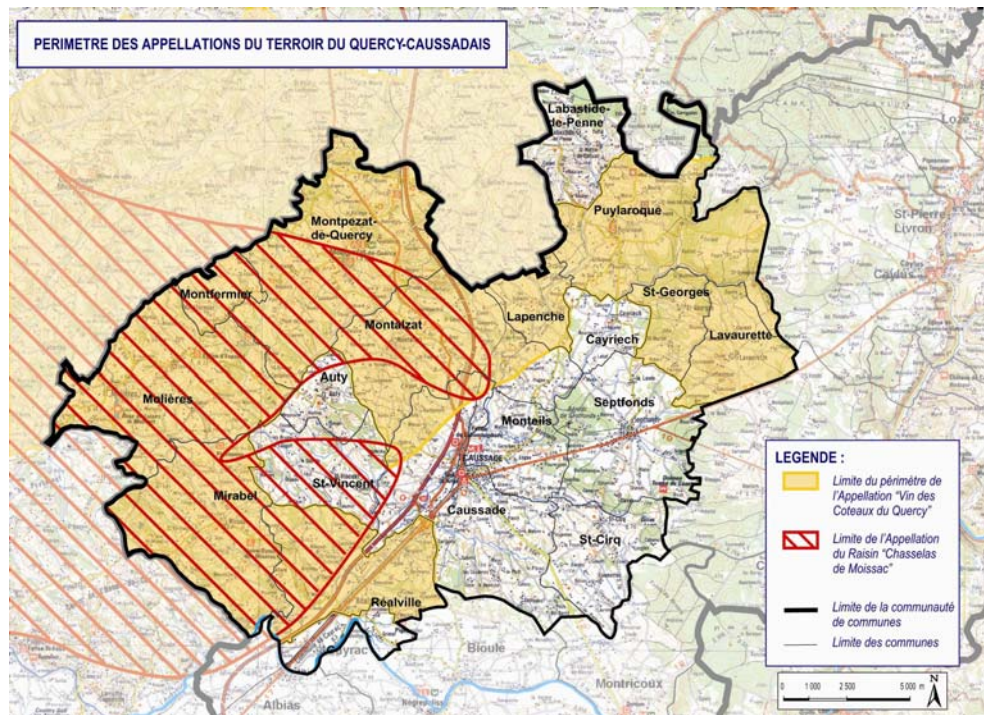
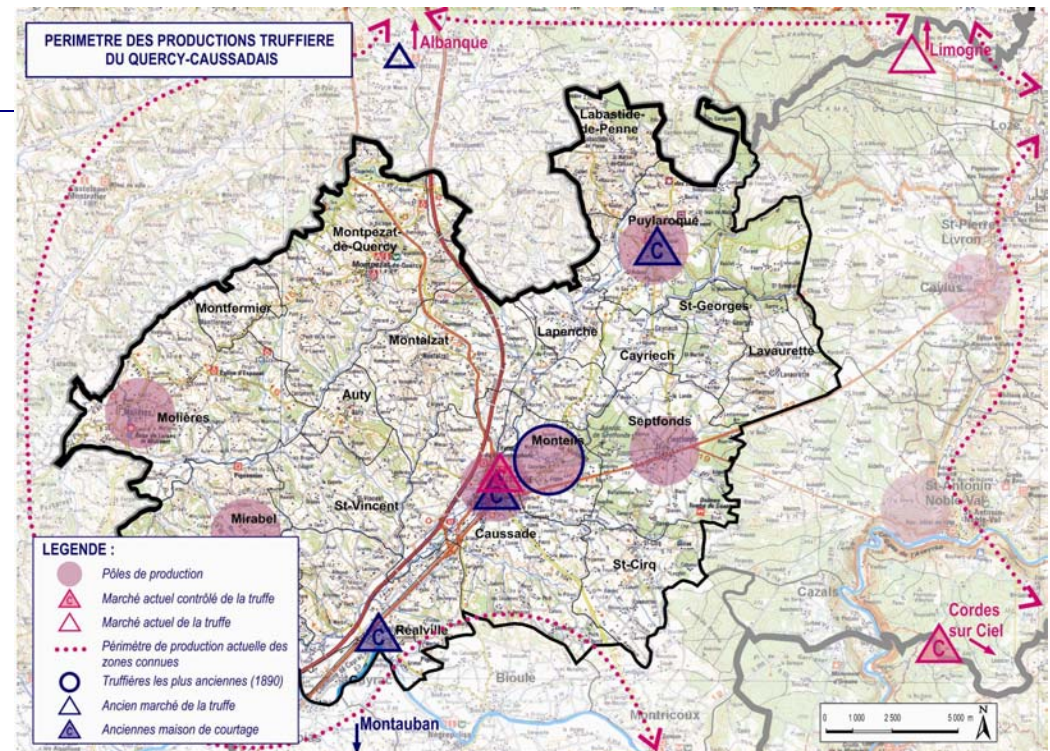
→ Tirer parti de certains points d'entrée dans le territoire

Ce potentiel existe dans la mesure où la relation avec les départements voisins et la mise en relation des politiques touristiques des départements est en jeu. Ces points se situent sur les axes de communication qui entrent dans le département et se focalisent sur les premiers bourgs : Montpezat-de-Quercy par la RN20 et l'aire du Bois de Doure, Caussade/Réalville par l'A20.

3

PROJET DE PAYSAGE

- **Périmètres des appellations et des productions spécifiques du terroir du Quercy Caussadais**



• **Les objectifs**

Le terroir du Quercy Caussadais s'articule autour de deux grands secteurs d'activités humaines contrastées et distinctes, présentant à la fois des contradictions et des similitudes (fragilités, menaces) :

- **un secteur urbain**, composé d'un noyau bâti principal autour de Caussade et un deuxième secteur constitué par les nombreux villages et hameaux essaimés sur le territoire, pour certains en pleine expansion, dépendant du noyau urbain et pour d'autres, étroitement liés au milieu rural,
- **un secteur rural** comprenant à la fois des filières agricoles traditionnelles et dynamiques, des milieux naturels riches, ainsi qu'un vaste patrimoine bâti actuellement peu valorisé, voire même quelque peu délaissé.

Les objectifs de ce terroir doivent orienter l'avenir de ces deux grands secteurs tout en permettant à chacun de cohabiter, d'évoluer et de perdurer selon ses spécificités, dans un cadre de vie choisi et valorisant.

Les objectifs stratégiques de ce terroir sont :

- **Valoriser l'identité agricole et préserver les milieux naturels fragiles,**
- **Hiérarchiser la valorisation des bourgs et leurs liaisons du pôle urbain vers le secteur rural,**
- **Valoriser le patrimoine bâti historique et les formes urbaines.**

Précisions sur les objectifs retenus :

Les activités humaines présentes sur le terroir ont forgé deux paysages différents : un paysage urbain et un paysage rural à dominante agricole. Ces deux caractéristiques sont la base de l'identité de ce terroir par sa richesse, son patrimoine et ses savoir-faire.

▪ **Valoriser l'identité agricole et préserver les milieux fragiles**

Le secteur rural reste un élément prépondérant pour l'identité et l'image de ce terroir, mais aussi pour l'économie et l'avenir du Quercy Caussadais :

- des activités « traditionnelles » de qualité, principalement maraîchères, arboricoles et viticoles, très bien ancrées sur le territoire, se développent : productions fruitières, fruits de bouche, vin, etc.
 - une polyculture traditionnellement ancrée sur ce territoire permet, par conséquent, de rendre les paysages variés et de ne pas tendre vers des productions intensives monospécifiques ;
 - des productions particulières spécifiques du terroir : trufficulture, filière safranière, filière gras (élevage canard), et des productions très locales (poule noire de Caussade) accentuent la diversité des productions.
- Quelques chiffres-clés : la surface agricole utile (SAU) représente 60% de la superficie totale du terroir et occupe 34,5% de la population active.

Préserver les milieux naturels fragiles présents sur le territoire :

L'étendue des milieux naturels protégés sur ce territoire paraît peu importante comparée à celle du terroir du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron ; par conséquent, l'ensemble des milieux naturels (qu'ils soient protégés ou non) liés à l'eau (sources, milieux humides, vallées), aux boisements, au milieu karstique (pelouses sèches), au relief (talus et coteaux de vallée en péril), etc. présentent des caractéristiques de préciosité sur le Quercy Caussadais. L'ensemble doit bien entendu être pris en compte sans exception dans l'aménagement futur du territoire.

→ Voir la carte commentée des éléments remarquables du patrimoine naturel protégé et non protégé, p.24.

- **Hiérarchiser la valorisation des bourgs et leurs liaisons du pôle urbain vers le secteur rural**

Présence d'un « double » secteur urbain composé d'un pôle urbain centralisé autour de Caussade et des villages et hameaux bien répartis sur le territoire :

- « **le pôle urbain** », en pleine extension depuis les cinquante dernières années tant au niveau de l'urbanisation que sur le plan du développement des activités économiques, industrielles, artisanales, regroupe 5 Communes du Quercy Caussadais :

- **Caussade, Cayrac, Monteils, Réalville et Septfonds,**

auxquelles s'associent 5 Communes des terroirs des Terrasses et Vallée de l'Aveyron et du Quercy Vert :

- **Albias, St-Étienne-de-Tulmont, Nègrepelisse, Bioule et Léojac.**

Le secteur Caussadais joue véritablement le rôle d'un « pôle urbain de

Pays » de par sa position géographique, ses accès et ses liaisons aux différents réseaux viaries (A20, RN20, RD926, RD115, ligne SNCF...).

- **les villages et hameaux** constituent un second secteur urbain bien réparti sur l'ensemble du territoire, le rendant ainsi vivant et attractif : riches et diversifiés, villages et hameaux parsèment le territoire en lui conférant une identité propre à chaque unité de paysage traversée ; la plupart d'entre eux ont su garder leurs caractéristiques et leurs typologies architecturales et patrimoniales qualitatives. Ils constituent le secteur urbain architectural identitaire du terroir et, par ricochet, du Pays.

L'objectif retenu a pour but de gérer et de bien mesurer la pression foncière depuis le pôle urbain vers les autres secteurs urbains du territoire constitués par les villages et les hameaux, avec un regard particulier sur l'avenir des espaces situés à l'interface de ces deux secteurs afin de cadrer et de valoriser leur évolution.

- **Valoriser le patrimoine bâti historique et les formes urbaines**

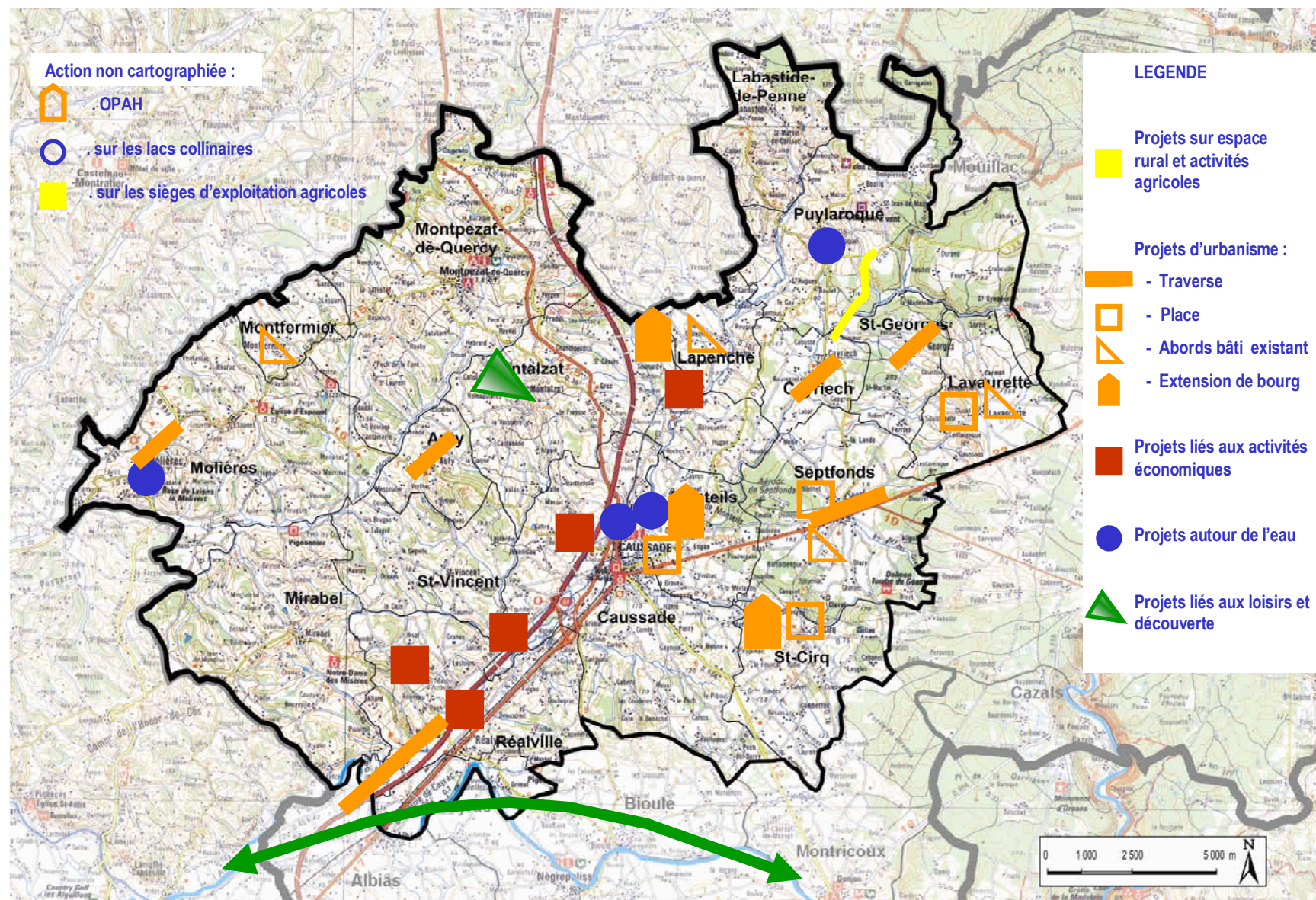
L'objectif de valorisation de toutes les formes du patrimoine bâti s'applique bien entendu à l'échelle du Pays, mais plus particulièrement sur ce territoire du Quercy Caussadais où richesse, diversité et fragilité se retrouvent à parts égales.

→ Voir la carte commentée du patrimoine culturel et des éléments remarquables, p.20.

4

PLAN D' ACTIONS

• Carte de synthèse des projets inscrits au Contrat de Pays en 2004 / 2006



• Les actions en cours

Cette carte synthétise les différents projets menés au sein du Pays, en cours et à venir à échéance de 2 ans (jusqu'en 2006) sur le territoire du Quercy Caussadais ; elle permet de visualiser :

- tous les projets lancés dans le cadre du Contrat de Terroir en 2003 (année de préfiguration),
- tous les projets inscrits au Contrat de Pays en 2004,
- tous les projets pressentis dans le cadre du Contrat de Pays pour les années 2005 et 2006.

▪ Légende commentée de la carte

LOGOS JAUNE : PROJETS SUR L'ESPACE RURAL ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES :

Contrat de Pays année 2004 poursuivi en 2005 et 2006 :

- . Valorisation du maillage rural (murets de pierre) sur une portion du GR de Pays à Puylaroque, *projet pilote de la charte paysagère*.
- . Actions d'intégration paysagère de 4 sièges d'exploitations agricoles, *projet pilote de la charte paysagère* (pas de site connu en 2004, non cartographié).

LOGOS ORANGE : PROJETS D'URBANISME ET DES FORMES URBAINES

Contrat de Terroir année 2003 (de préfiguration) :

- . Aménagements des abords de la salle de fêtes de Lapenche
- . Espaces publics autour de la salle des fêtes de Lavaurette
- . Aménagements des abords de la salle socioculturelle de Montfermier
- . Aménagements d'une aire multisports à Septfonds

- . Lycée de Caussade : accès voirie et réseaux divers, équipement sportif.

Contrat de Pays année 2004 :

- . Requalification de la traversée d'Albias/Réalville sur la RN 20, *projet pilote de la charte paysagère poursuivi en 2006*
- . Aménagements paysagers des espaces publics à Cayriech
- . Aménagements de village, dissimulation des réseaux à St-Georges
- . Aménagement de la traverse de Septfonds, poursuivi en 2006
- . Extension du bourg de St-Cirq (aire ludique et lotissement), *projet pilote de la charte paysagère poursuivi en 2006*
- . Aménagement paysager du lotissement HLM à Monteils, *projet pilote de la charte paysagère poursuivi en 2006*
- . Acquisition foncière pour un lotissement communal à Lapenche.

Contrat de Pays années 2005 et 2006 :

- . Aménagement global et paysager des espaces publics pour créer un cœur de village à Auty
- . Création d'une place de village à proximité de la traverse à Septfonds
- . Aménagement d'un espace ludique et de détente à Lavaurette
- . Aménagement paysager et piétonnier, place de l'église et traverse de village à Molières
- . OPAH du Quercy Caussadais (pas de site connu, non cartographié).

LOGOS ROUGE : PROJETS LIÉS AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Contrat de Pays année 2004 :

- . Réhabilitation de la décharge communautaire à Réalville (Roumieu)
- . Création d'un pôle commercial : aménagement d'un espace public paysager et piétonnier à Réalville.

- . Aménagement d'une aire intercommunale des gens du voyage à Caussade
- . Acquisition foncière pour la Zone d'Activités (ZA) communale à Lapenche
- . Aménagement d'une ZA intercommunale à Réalville (Contines).

LOGOS BLEU : PROJETS AUTOUR DE L'EAU

Contrat de Terroir année 2003 (de préfiguration) :

- . Étude pour la requalification du Lac de Molières, poursuivie en 2004, 2005, 2006
- . Aménagement du parc de la Lère : remise aux normes de jeux, parcours de santé...

Contrat de Pays année 2004 :

- . Aménagement d'un lac d'agrément, de découverte de la faune-flore à Puylaroque
- . Actions paysagères et écologiques sur les lacs collinaires, *projet pilote* (pas de site connu, non cartographié, poursuivi en 2005 et 2006).

Contrat de Pays années 2005 et 2006 :

- . Aménagement de la Maison du Parc de la Lère et des berges à Caussade.

LOGOS VERT : PROJETS LIÉS AUX LOISIRS ET À LA DÉCOUVERTE

Contrat de Terroir année 2003 (de préfiguration) :

- . Aménagement du point de vue du Château d'eau à Montalzat.

Contrat de Pays années 2005 et 2006 :

- . Faisabilité d'un « axe vert » reliant Montauban à Laguépie.

■ **Constats et conclusion sur les projets « Contrat de Pays »**

- Très peu de projets (2) lancés sur l'espace rural concernant les activités agricoles, alors que ce secteur représente 60% de la superficie totale du terroir et occupe plus de 34,5% de la population active.
- Très forte proportion de projets lancés et pressentis dans le prochain Contrat de Pays 2005/2006 sur l'urbanisme, prenant en compte les traverses de bourgs, les places, les abords de bâti existant, mais aussi les extensions de bourgs, la restauration du bâti ancien, etc.
- Fortes et nombreuses demandes des institutions locales pour lancer des projets sur le secteur urbain en continuité des démarches mises en place depuis les années 1996 et 1997 (Contrat d'Équipement, OPAH et PLH). Ces projets sont le prolongement d'interventions déjà engagées sur ce territoire.
- Quelques projets (5) liés aux activités économiques localisées autour du pôle urbain montrent le dynamisme de ce secteur et la volonté de réfléchir sur le cadre de vie du secteur urbain, à concevoir dans une plus large globalité et dans tous les domaines d'intervention.
- Les projets autour de l'eau (4) sont tous situés en site urbain ou périurbain et portent sur des opérations liées à des bases de loisirs. Aucun projet - c'est à déplorer - ne concerne l'eau en milieu naturel ou la valorisation de l'eau en milieu rural.
- Peu de projets (2) liés aux loisirs et à la découverte du territoire.

• Les propositions d'actions complémentaires du Plan de paysage

Ces propositions répondent aux enjeux d'une part, aux objectifs envisagés d'autre part, ils complètent les actions déjà engagées dans le cadre des Contrats de Pays d'un point de vue géographique et thématique.

- **Ces actions complémentaires proposées par le Plan de paysage du terroir Quercy Caussadais sont susceptibles d'être éligibles au titre de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain**

Liste des différentes propositions d'actions

Cette liste n'est pas exhaustive, elle peut être amendée et enrichie par la suite ; les propositions sont données à titre d'exemples et de suggestions, sans ordre préétabli - chacune des actions peut être prescrite selon une hiérarchie indifférenciée par rapport aux autres.

. **les premières propositions d'actions** complémentaires découlent de l'objectif « *valoriser l'identité agricole et préserver les milieux naturels fragiles* ». Elles s'appliquent sur le secteur agricole, les milieux humides et les milieux naturels fragiles et entrent dans une démarche de valorisation du patrimoine naturel, de l'identité des activités agricoles, de leurs savoir-faire sur l'ensemble du territoire.

→ Voir les cartes p.38 et p.42.

. **les secondes propositions d'actions** concernent l'urbanisation et tous les secteurs bâtis/construits présents et à venir sur le territoire, en réponse à l'objectif « *hiérarchiser la valorisation des bourgs et leurs liaisons : du pôle urbain vers le secteur rural* ». Ces actions compléteront les projets préalablement lancés sur ces secteurs, en proposant une hiérarchisation de la valorisation de chaque village, hameau et bourg, en apportant aux projets une dimension nouvelle, une vision plus large sur la place et l'identité de chaque secteur urbanisé dans le terroir. Chaque projet devra s'intégrer dans une réflexion plus globale à l'échelle du terroir en essayant de se positionner et de répondre aux questions suivantes :

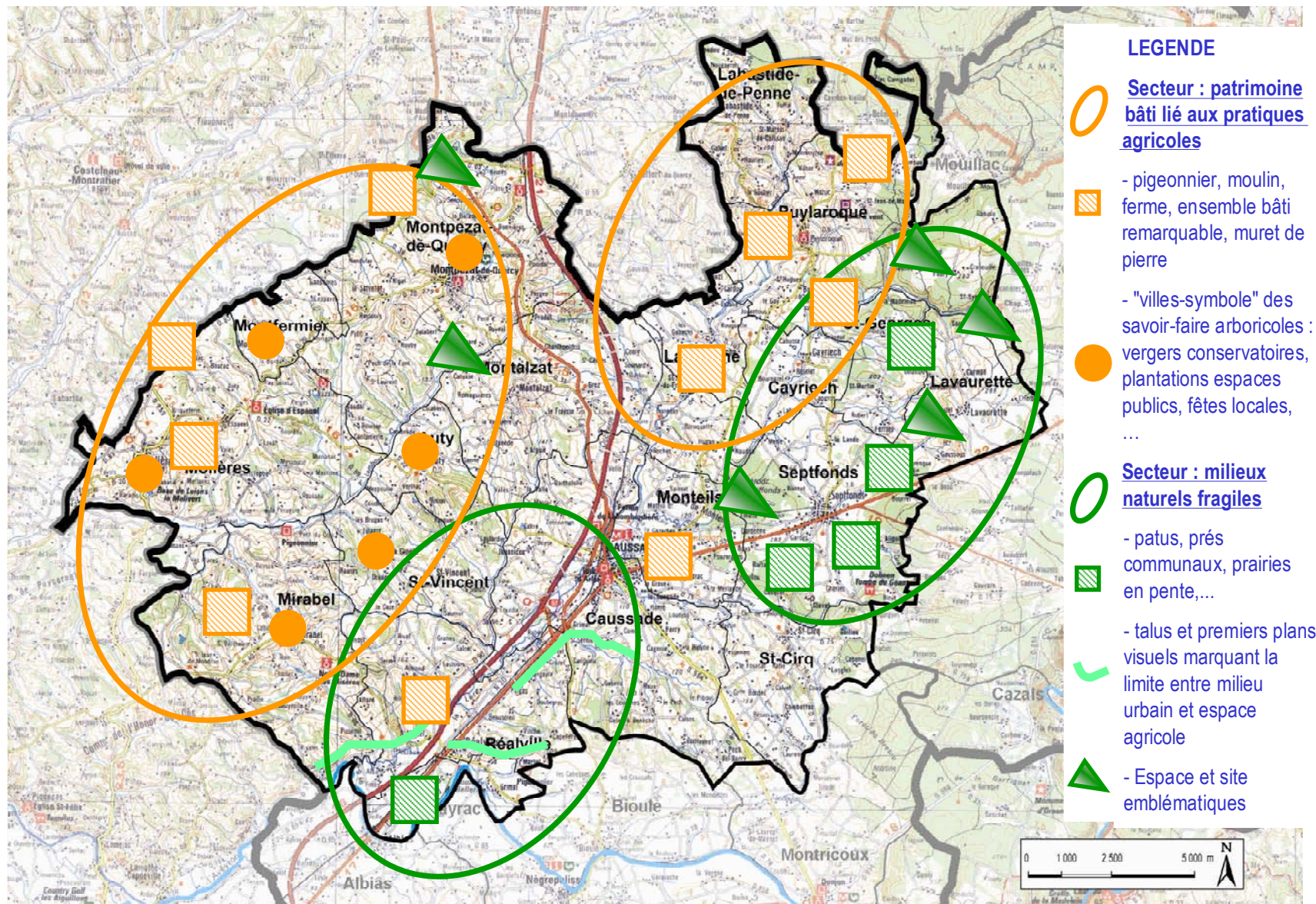
Quels sont les liens géographiques, culturels et visuels existants et à créer avec le pôle urbain ? Quelles relations entre secteur urbain et milieu rural ? Quelles identités architecturales doit-on préserver, où ?
→ Voir la carte p.46 permettant de visualiser les spécificités urbaines à prendre en compte.

. **les troisièmes propositions d'actions** répondent à l'objectif « *valorisation du patrimoine bâti historique et des formes urbaines* ».

Cet objectif, repris dans un projet cadre à l'échelle du Pays, est particulièrement prégnant en Quercy Caussadais.

→ Voir la carte p.49 permettant, dans une première approche visuelle, de localiser les principaux sites concernés en Quercy Caussadais.

• Valoriser l'identité agricole et préserver les milieux naturels fragiles

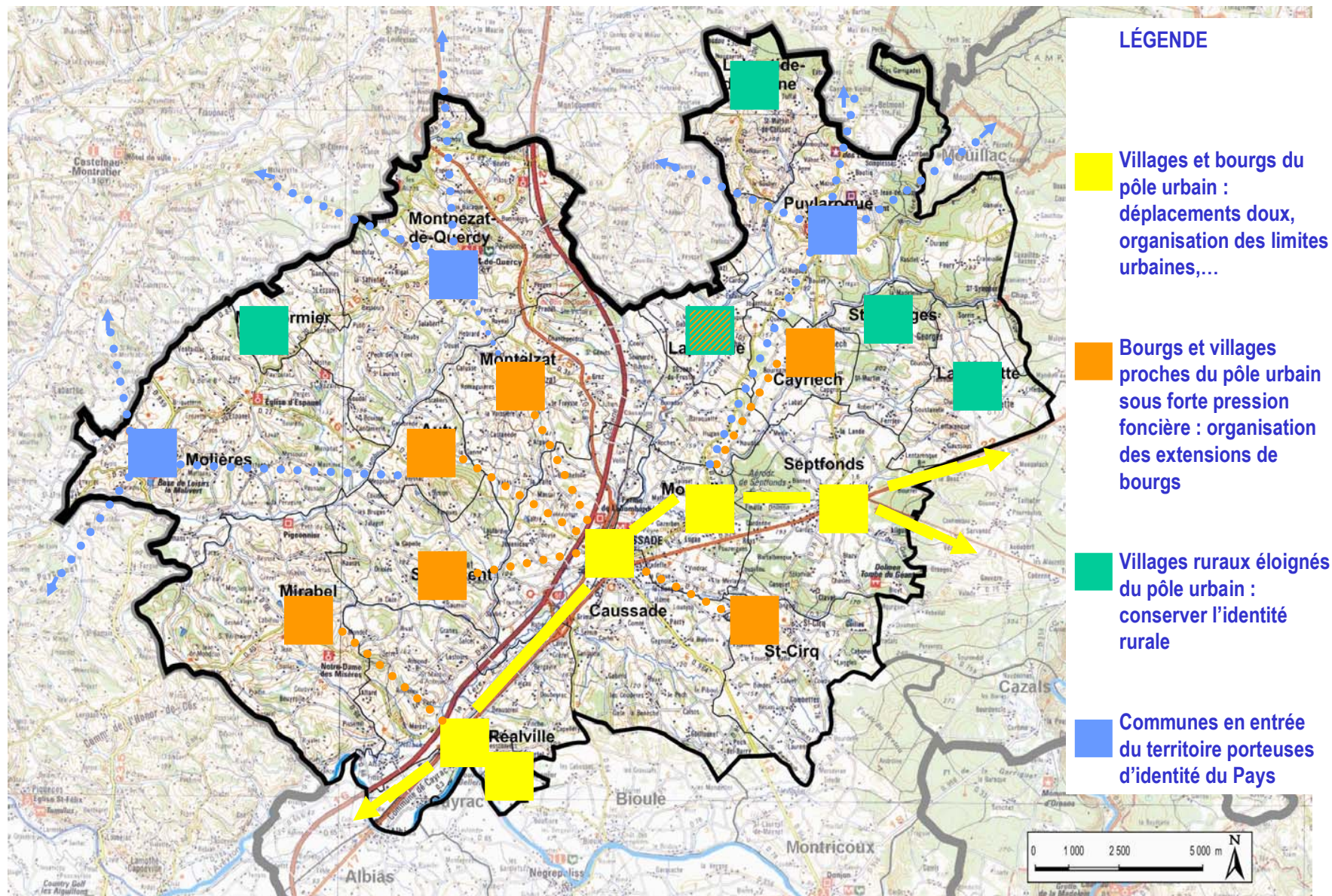


ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
Menaces de concurrence entre urbanisation et agriculture	Permettre la pérennité de l'activité agricole	<p><u>Principaux sites concernés pourtour du pôle urbain, Terrasses et Vallée de l'Aveyron rive droite :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer des zonages complètement inconstructibles dans les documents d'urbanisme, - signer des engagements avec les agriculteurs pour préserver des zones de transition stratégiques pour les 30 ans à venir.
Menaces de concurrence entre urbanisation (et/ou agriculture) et milieux naturels	Préserver tous les milieux naturels du territoire	<p><u>Principaux sites concernés : milieux humides, vallée de la Lère, massifs boisés au pourtour du pôle urbain</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - dito ci-dessus : déterminer des zonages complètement inconstructibles dans les documents d'urbanisme, - recenser les inventaires et actions déjà réalisés, - aménager prioritairement sur les sites les plus importants en leur donnant une identité commune (accès, plantations, gestion, parcours de découverte) : - par exemple mettre en place un programme d'actions pluriannuel et/ou de procédures visant à préserver ce patrimoine (entretien, plantation, restauration) élaboré en partenariat avec les acteurs locaux.
Menaces de banalisation du paysage et des espaces fragiles par l'urbanisation	Conserver l'identité et la qualité territoriale de chaque terroir, préserver les paysages particuliers et fragiles des coteaux, talus et crêtes	<p><u>Sur l'ensemble du secteur urbain et plus prioritairement sur les secteurs d'habitat diffus (Coteaux du Bas-Quercy) et autour du pôle urbain pour maîtriser les extensions urbaines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser la répartition des constructions en véritables formes urbaines (rues, hameaux...) en interdisant le mitage, les extensions linéaires, - proposer des palettes végétales pour les haies de clôture des nouvelles constructions, - respecter les règles d'implantation des habitations qui renforcent l'identité d'un terroir, - maintenir, entretenir et replanter des arbres aux carrefours, sur l'ensemble du territoire en accompagnement du bâti... <p><u>Défendre les paysages fragiles : coteaux et talus de la rive droite de l'Aveyron et des affluents, du ruisseau de la Bonne Vieille, la Lère, les routes de crête, RD20.</u> Tenir compte de leur richesse dans les aménagements futurs : insertion paysagère plus poussée sur ces projets,</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer (entretenir) les premiers plans visuels marquant la limite entre milieu urbain et espace agricole, - rendre inconstructible les rebords de talus et de coteaux dans les documents d'urbanisme, - aménager des points de vue publics, des promenades, des arrêts touristiques, - créer des repères visuels et cadrer les vues : gestion de la végétation spontanée et des plantations, - préserver de forme d'urbanisation les prés communaux, les prairies

		en pente, les vergers et les vignes servant de socle aux villages perchés (Montpezat-de-Quercy, Puylaroque...).
Menaces de banalisation du paysage par l'évolution des techniques agricoles 1 – Le maillage vert, l'eau	Promouvoir un paysage rural de qualité	<p><u>Sur l'ensemble du terroir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - raisonner le maillage végétal et minéral conservé en trouvant un équilibre entre mécanisation et biodiversité, pour le maintien des sols et la qualité des eaux de ruissellement, - mettre en valeur l'important chevelu de ruisseaux en maintenant/restaurant les ripisylves, les abords des cours d'eau. <p><u>Sur le secteur des Coteaux du Bas-Quercy, Saint-Vincent, Auty, Mirabel, Molières, etc. :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - valoriser les centaines de lacs collinaires par des plantations adaptées, permettre pour certains des accès, des promenades, orienter leur statut à vocation agricole vers des espaces de loisirs, de « réserves naturelles faune/flore » - préserver et replanter des arbres rois dans les prés et prairies de pacage, dans les pâturages.
2 – Les essences anciennes	Sauvegarder les savoir-faire agricoles identitaires du territoire : arboriculture et viticulture	<p><u>Illustre les savoir-faire et les spécificités locales identitaires dans chaque village :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - associer chaque village à une essence végétale locale : « La vigne, les pêcheurs anciens » à Montpezat-de-Quercy, « les fruitiers » à Molières, « les prunes » à Mirabel, « vigne et fruit » à Puylaroque, « le crocus » à Cayrac, etc. - créer des vergers conservatoires, faire des plantations dans les espaces publics, des fêtes locales (sur les essences choisies) - offrir des arbres d'essences et de variétés choisies aux nouveaux arrivants.
3 – L'abandon du patrimoine bâti en terre crue et en pierre	Sauvegarder le petit patrimoine et retrouver les techniques associées	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter le maillage de pierre sèche de certains secteurs prioritaires : autour de St-Cirq, Septfonds, Puylaroque, Lavaurette... <p><u>Sur l'ensemble du territoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - recenser ce petit patrimoine, définir des sites prioritaires : ceux comprenant une plus forte concentration d'éléments remarquables, aux abords de villages, perceptibles depuis les points de vue du territoire, les points hauts, etc. - former des artisans à la restauration, - sensibiliser des propriétaires, - rechercher des financements complémentaires pour la restauration, - imposer aux nouveaux quartiers de conserver les linéaires existants et éventuellement de les prolonger.
Tirer parti du potentiel du patrimoine existant	Sauvegarder dans un esprit de cohérence les éléments du patrimoine local : culturel, naturel, architectural, bâti, etc.	<p><u>Valoriser les espaces naturels non protégés, promouvoir les sites où se concentre le patrimoine naturel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>établir un projet de sauvegarde et de valorisation des vallées Lère/Candé et Lemboulas</u> - recenser les richesses naturelles du site, valoriser des milieux qui sont atypiques : <i>les bouissières</i>, les prairies sèches, etc.

<p>Tirer parti du potentiel du patrimoine existant</p>		<ul style="list-style-type: none"> - valoriser le patrimoine du site (moulins...) - trouver des articulations entre l'eau et les villages (création d'accès, de promenades) : village de Lapenche, - mener des actions de réouverture paysagère, de remise en état du parcellaire (murets, haies), d'ouverture de chemins, - connaître et protéger la ressource en eau, - connaître et protéger les éléments spécifiques du milieu naturel : les grottes, les falaises, les concrétions - <u>propositions de sites</u> : la Lère Morte, le ruisseau de Sietges à Lavaurette, Puylaroque, la Lère encaissée à Monteils, la vallée du Lemboulas (linéaire à définir). <p><u>Autres thèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réfléchir à des aménagements de parcs dont les thématiques s'inscriraient dans le réseau de parcs à l'échelle du Pays : - proposer des sites et des thèmes à greffer sur des projets à venir : aménagement du plan d'eau à Septfonds : « <i>Parc des 3 Mondes</i> » (<i>végétal, animal et minéral : l'eau et la pierre</i>), à St-Georges : « <i>Parc des Coutumes rurales</i> », à Monteils : « <i>Jardin botanique</i> » dans le parc du château, etc. - valoriser les espaces naturels protégés : la forêt de Tanguine à Caussade permet de magnifiques points de vue vers la vallée de l'Aveyron, - mettre en place des sites emblématiques pour le Pays : le « site-repère » de la butte de Montalzat, visible en tous points du territoire.
<p>Tirer parti du potentiel du patrimoine existant</p>	<p>Sauvegarder dans un esprit de cohérence les éléments du patrimoine local : culturel, naturel, architectural, bâti, etc.</p>	<p><u>Promouvoir les sites de concentration du patrimoine bâti ancien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - recenser ce patrimoine, définir des sites prioritaires : ceux comprenant une plus forte concentration d'éléments remarquables, les abords de villages perceptibles depuis les points de vue du territoire, les points hauts,... - former des artisans à la restauration, - sensibiliser des propriétaires, - rechercher des financements complémentaires pour la restauration, - mettre en valeur ce patrimoine bâti identitaire : « les pigeonniers et la terre crue » dans le secteur de Mirabel, la « pierre blanche » à Somplessac, etc. - mettre en valeur le petit patrimoine bâti lié à l'eau : « les moulins du ruisseau du Candé » autour de Lapenche, - créer un pôle sur la terre crue (à Molières par exemple) en partenariat avec les actions déjà lancées par Maisons Paysannes de France, la Maison du Patrimoine sur les autres Communautés de communes.

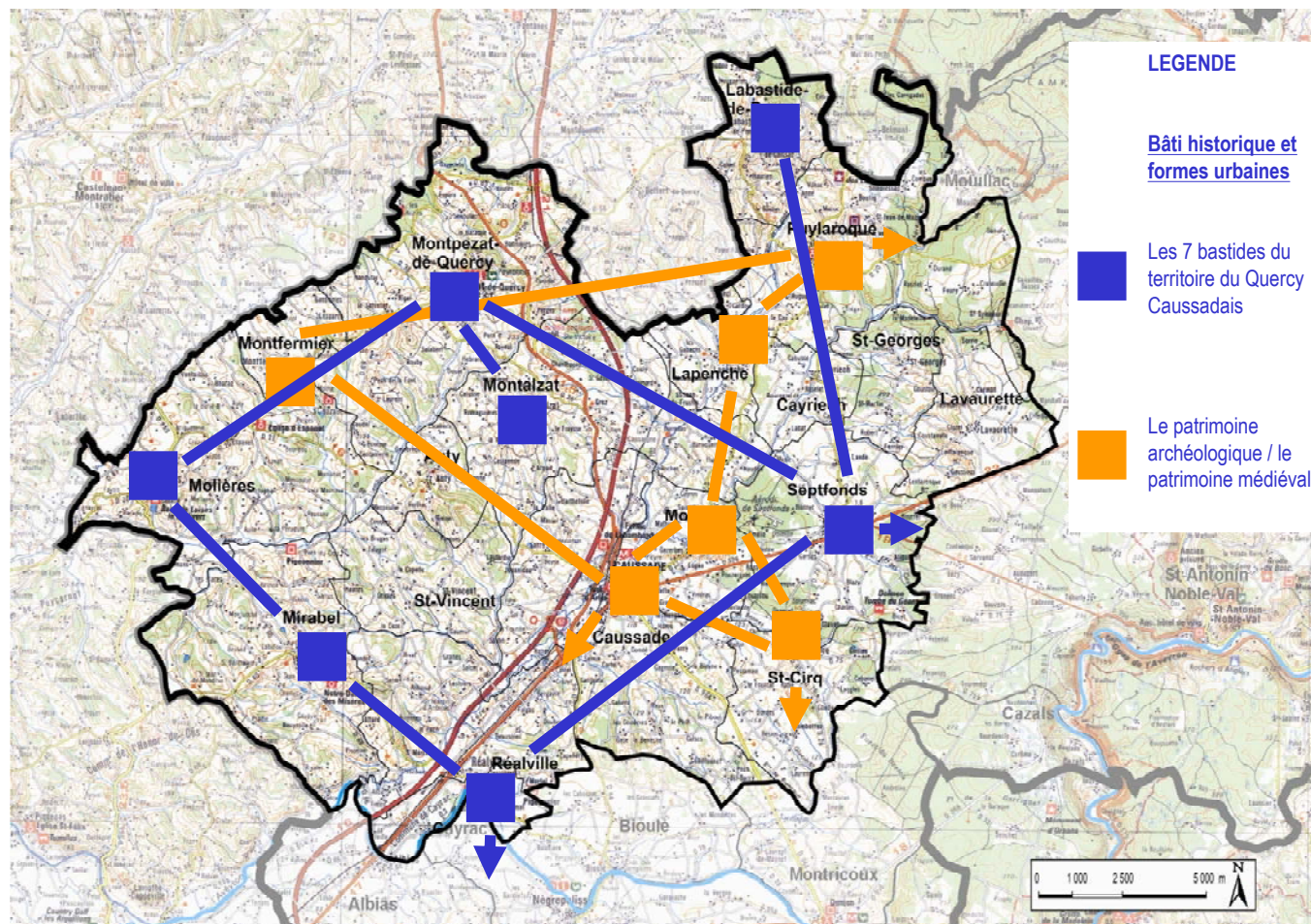
- **Hiérarchiser la valorisation des bourgs et leurs liaisons**



ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
<p>Tirer parti du fort potentiel de croissance générale : population, activités pour les villages et bourgs du pôle urbain :</p> <p><u>Caussade, Monteils, Septfonds, Réalville, Cayrac</u></p>	<p>Donner une image plus homogène et fonctionnelle au pôle urbain, gérer la croissance et conserver l'identité des communes à l'intérieur du pôle urbain</p>	<p><u>Repenser les liaisons urbaines</u> : dessiner de nouvelles voies adaptées au partage de l'espace, intégrer des déplacements doux autour de la RN20, RD926 et de tous les grands axes structurants dans une continuité urbaine entre les 5 communes.</p> <p><u>Définir et soigner les entrées de ville</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver les seuils naturels du pôle urbain, mettre en place des réserves foncières sur ces espaces naturels, - prévoir des aménagements urbains qualitatifs sur ces espaces publics, des plantations, adapter la gestion des plantations existantes pour les pérenniser, intégrer et travailler les zones d'activités notamment situées en entrée de ville, - identifier la ville et ses limites par rapport au pôle urbain. <p><u>Travailler les limites de la ville</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir et instaurer des coupures vertes naturelles (écrans verts reprenant les essences locales : chênes, frênes, haies champêtres) - structurer les extensions comme de vrais quartiers, contrôler et adapter les nouvelles constructions à la typologie du lieu (coteaux, plaines,...).
<p>Tirer parti du potentiel de la croissance de population pour les villages et bourgs proches du pôle urbain sous forte pression foncière :</p> <p><u>Auty, Cayriech, Mirabel, Montalzat, St-Cirq, St-Vincent d'Autejac</u></p>	<p>Gérer la croissance et calibrer les bourgs pour leur nouvelle taille</p>	<p><u>Organiser les extensions de bourgs</u> : organiser chaque zone définie à « urbaniser » comme un quartier, une voirie, des espaces publics, voire des services.</p> <p><u>Travailler et anticiper les liaisons</u> : avec les autres quartiers et le bourg centre, avec le pôle urbain</p> <p><u>Donner des limites maximales à l'extension urbaine</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - statuer sur le devenir des espaces de transition entre pôle urbain et villages - déterminer des zonages complètement inconstructibles, réservés aux activités agricoles ou au milieu naturel, dans les documents d'urbanisme
<p>Tirer parti du patrimoine et de l'identité pour tous les villages et hameaux ruraux éloignés du pôle urbain :</p> <p><u>Labastide-de-Penne, Lapenche, Lavaurette, Montfermier, St-Georges</u></p>	<p>Préserver et valoriser l'identité rurale, conserver le petit et le grand patrimoine</p>	<p><u>Gérer les co-visibilités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entre bâti ancien et nouvelles constructions, - sur les silhouettes de villages, en confortant leur visibilité dans l'espace depuis les points de vue avoisinant, - sur le patrimoine architectural (protégé et remarquable) - déterminer des espaces de co-visibilité inconstructibles dans les documents d'urbanisme, gérer les espaces de friche ou de déprise pour favoriser les vues et garder certains sites ouverts. <p><u>Valoriser l'identité rurale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utiliser les matériaux traditionnels et les palettes végétales locales - conforter les éléments identitaires dans les villages, en limite des villages, dans les extensions de bourgs : <p>. le maillage végétal pour le secteur ouest (Montfermier), le maillage</p>

		<p>végétal associé aux murets de pierre pour les autres villages (Labastide-de-Penne, Lapenche, Lavaurette, Saint-Georges ainsi que pour tous les hameaux de ces communes)</p> <ul style="list-style-type: none"> . les essences végétales locales, les arbres-repères : cyprès et buis à Lavaurette, érables et chênes à Labastide, fruitiers à Montfermier, frênes et chênes à Saint-Georges, etc. . redonner un statut au « petit patrimoine », aux coutumes rurales, valoriser les <i>patus</i> de Saint-Georges et Saint-Martin par exemple.
<p>Tirer parti du potentiel de flux de touristes, des points d'accès sur le territoire depuis les bourgs de périphérie :</p> <p><u>Molières, Montpezat-de-Quercy, Puylaroque</u></p>	<p>Capter les flux liés au tourisme, les diriger vers l'ensemble du Pays</p>	<p><u>Favoriser l'attractivité des bourgs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - aménager des espaces publics pour l'accueil de visiteurs - préserver le cadre de vie, la qualité du bourg en valorisant les matériaux traditionnels, les essences locales. <p><u>Favoriser les échanges Pays/pôles fédérateurs extérieurs au Pays :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - créer des liens vers les autres sites et lieux touristiques : Castelneau-Montrater, Montauban, Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, ... - tisser des liens avec les offices de tourisme, voir aussi le Comité Départemental du Tourisme, les autres partenaires liés au tourisme, - trouver des articulations depuis ces villages et d'autres sites emblématiques du Pays - sites naturels, patrimoniaux - les plus proches <p><u>Ouvrir des « sites-porteurs » de l'identité du Pays :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des « villages-étapes » aux entrées du Pays, - mettre en place une signalétique promotionnelle, l'articuler avec le projet de signalétique à l'échelle du Pays.

• **Valoriser le patrimoine bâti historique et les formes urbaines**



ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
Tirer parti du potentiel du patrimoine et de l'identité du terroir du Quercy Caussadais.	Valoriser le patrimoine bâti historique et les formes urbaines.	Actions localisées, à articuler avec le projet traitant de cette thématique à l'échelle du Pays.

5

OUTILS POUR L'ACTION

• Les palettes végétales préconisées sur le terroir du Quercy Caussadais

Quelles essences végétales choisir sur le terroir du Quercy Caussadais ?

Les listes d'essences végétales proposées ci-après sont issues des documents suivants, édités par le CAUE* du Tarn-et-Garonne :

. Plaquette de propositions de palettes végétales,

. Arbres & Paysages en Tarn-et-Garonne,

complétées par le travail effectué dans le cadre de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain : travail de terrain, recueils de connaissances d'usagers locaux et de personnes, ressources...

Afin de faciliter l'utilisation de ces données, les listes ainsi enrichies et détaillées sont déclinées par unités de paysage.

* CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

▪ Quercy Blanc

→ Arbres caduques

- Chêne pubescent « truffier » – *Quercus pubescens*
- Ponctuellement Chêne pédonculé – *Quercus robur*
- Érable de Montpellier – *Acer monspessulanum*
- Érable champêtre – *Acer campestre*

- Fruitiers : cerisier, pommier, poirier, prunier, cognassier, pêcher : choisir des essences représentatives du « terroir » et les variétés locales.

- Figuier – *Ficus carica* (plusieurs variétés à fruits violets, blancs)
- Tilleul – *Tilia*
- Marronnier – *Aesculus hippocastanum*
- Platane – *Platanus orientalis*

→ Arbres décoratifs en milieu urbain

- Arbre de Judée – *Cercis siliquastrum*

→ Arbres persistants

- Cyprès – *Cupressus sempervirens*

→ Arbustes caduques

- Viorne – *Viburnum lantana*
- Cornouiller – *Cornus sanguinea*
- Aubépine – *Crataegus*

- Cognassier – *Cydonia vulgare*
- Sorbier des oiseleurs – *Sorbus aucuparia*
- Néflier – *Mespilus*
- Cytise – *Laburnum*
- Lilas – *Syringa vulgaris*
- Alisier – *Sorbus*
- Prunellier – *Prunus spinosa*

→ Arbustes persistants

- Genévrier – *Juniperus communis, oxucedrus*
- Buis – *Buxus sempervirens* forment des « bouissières »
- Laurier « sauce » – *Laurus nobilis*
- Fusain – *Euonymus europaeus*
- Laurier tin – *Viburnum tinus*
- Genêt – *Cytisus scoparius*

▪ Coteaux du Bas-Quercy

→ Arbres caduques

- Chêne pédonculé – *Quercus robur*
- Chêne pubescent « truffier » – *Quercus pubescens* – ponctuellement sur les terrasses dominant la Lère et l'Aveyron
- Peuplier tremble – *Populus tremula*
- Frêne de plusieurs espèces – *Fraxinus excelsior*
- Châtaignier – *Castanea sativa*
- Erable champêtre – *Acer campestre*

- Noyer – *Juglans regia*
- Fruitiier de production : cerisier, pommier, poirier, prunier, cognassier, pêcher : choisir des essences représentatives du « terroir » et les variétés locales
- Fruitiier sauvage : Noisetier – *Coryllus colurn*, Pommier – *Malus sylvestris*, Merisier – *Prunus avium*
- Cormier plusieurs espèces – *Sorbus torminalis, domestica*
- Tilleul – *Tilia*
- Marronnier – *Aesculus hippocastanum*
- Platane – *Platanus orientalis*
- Orme – *Ulmus campestris*

→ Arbres persistants

- Pin parasol – *Pinus pinea* sur les terrasses dominant la Lère et l'Aveyron

→ Arbustes caduques

- Viorne – *Viburnum lantana*
- Cornouiller – *Cornus sanguinea*
- Aubépine – *Crataegus*
- Cognassier – *Cydonia vulgare*
- Sorbier des oiseleurs – *Sorbus aucuparia*
- Néflier – *Mespilus*
- Cytise – *Laburnum*
- Lilas – *Syringa vulgaris*
- Alisier – *Sorbus*
- Prunellier – *Prunus spinosa*

→ Arbustes persistants

- Laurier « sauce » – *Laurus nobilis*
- Fusain – *Euonymus europaeus*
- Laurier tin – *Viburnum tinus*
- Genêt – *Cytisus scoparius*

- **Pentes du Causse**

→ Arbres caduques

- Chêne pubescent « truffier » – *Quercus pubescens*
- Ponctuellement Chêne pédonculé – *Quercus robur*
- Érable champêtre – *Acer campestre*
- Aulne plusieurs espèces – *Alnus globosa, cordata, microphylla*
- Frêne – *Fraxinus excelsior* conduit en « têtard » pour le fourrage des animaux
- Charme – *Carpinus betulus*
- Cormier plusieurs espèces – *Sorbus torminalis, domestica*
- Orme – *Ulmus campestris*
- Marronnier – *Aesculus hippocastanum*
- Platane – *Platanus orientalis*
- Fruitier sauvage : Noisetier – *Corylus colurna*, Pommier – *Malus sylvestris*, Merisier – *Prunus avium*
- Noyer commun – *Juglans regia*

→ Arbres persistants

- Pin parasol – *Pinus pinea*

→ Arbustes caduques

- Cornouiller – *Cornus sanguinea*
- Aubépine – *Crataegus*
- Cormier – *Sorbus*
- Troène – *Ligustrum vulgare*
- Alaterne – *Rhamnus alaternus*
- Cerisier mahaleb – *Prunus mahaleb*
- Pistachier térébinthe – *Pistacia*
- Alisier – *Sorbus torminalis*

→ Arbustes persistants

- Genévrier – *Juniperus communis, oxcedrus*
- Buis – *Buxus sempervirens* forment des « bouissières ».

- **Paysage de vallées**

→ Voir aussi le Plan de paysage des terroirs des Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

→ Arbustes caduques

- Chêne pédonculé – *Quercus robur*
- Aulne plusieurs espèces – *Alnus glutinosa, microphylla*
- Peuplier noir – *Populus nigra*
- Peuplier blanc – *Populus alba*
- Peuplier tremble – *Populus tremula*
- Saule blanc – *Salix alba*

- Charme – *Carpinus betulus*
- Fruitiers de production : pommier, poirier, prunier, kiwi : choisir des essences représentatives du « terroir » et les variétés locales
- Mûrier blanc – *Morus alba*

→ Arbres persistants

- Pin parasol – *Pinus pinea* sur les terrasses dominant la Lère et l'Aveyron

→ Végétation pour haie champêtre

- Cornouiller sanguin – *Cornus sanguinea*
- Viorne – *Viburnum*
- Prunellier – *Prunus spinosa*
- Frêne – *Fraxinus*
- Érable – *Acer*

→ Ripisylve

- Aulne – *Alnus*
- Saule blanc – *Salix alba*
- Saule marsault – *Salix caprea*
- Peuplier blanc – *Populus alba*
- Peuplier noir – *Populus nigra*
- Peuplier tremble – *Populus tremula*
- Sureau – *Sambucus nigra*

▪ Causse

→ Voir aussi le Plan de paysage du terroir du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron.

→ Arbres caduques

- Chêne pubescent – *Quercus pubescens*
- Érable de Montpellier – *Acer monspessulanum*
- Érable sycomore – *Acer pseudoplatanus*
- Érable plane – *Acer platanus*
- Érable champêtre – *Acer campestre*

→ Arbres persistants

- Ponctuellement Chêne vert – *Quercus ilex*

→ Arbustes caduques

- Cornouiller – *Cornus sanguinea*
- Aubépine – *Crataegus*
- Cormier – *Sorbus*
- Troène – *Ligustrum vulgare*
- Alaterne – *Rhamnus alaternus*
- Cerisier mahaleb – *Prunus mahaleb*
- Pistachier térébinthe – *Pistacia*
- Alisier – *Sorbus torminalis*

→ Arbustes persistants

- Genévrier – *Juniperus communis, oxucedrus*
- Buis – *Buxus sempervirens* forment des « bouissières ».

▪ **Plantes rencontrées auprès des habitations (toutes unités paysagères confondues)**

→ **Plantes tapissantes**

- Lierre – *Hedera helix* (ombre)
- Millepertuis – *Hypericum* (soleil)
- Pervenche – *Vinca* (ombre)

→ **Plantes grimpantes**

- Vigne vierge – *Ampelopsis*
- Glycine – *Wisteria* (soleil)
- Jasmin – *Jasminum*
- Bignonia – *Bignonia* (soleil)
- Solanum – *Solanum* (soleil)
- Rosier grimpant – *Rosa* (ombre)

→ **Arbres décoratifs**

- Tulipier de Virginie – *Liriodendron tulipifera* (grand développement)
- Sophora – *Sophora japonica* « *Inermis* » uniquement
- Mimosa – *Acacia* (loin des habitations)
- Magnolia – *Magnolia grandiflora* (grand développement)
- Plaqueminier – *Diospyros* (kaki, arbre fruitier)
- Arbre de Judée – *Cercis siliquastrum*.

Ce Plan de paysage comporte une Annexe, disponible sur le site internet du Pays Midi-Quercy.

